Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 14 dhoulkaâda 1442
25 Juin 2021

N° 50

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1498**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1505**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1514**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1515**
Avis aux créanciers..... **1519**
Convocations
Sociétés anonymes **1522**
Sociétés à responsabilité limitée..... **1528**
Autres sociétés **1528**
Divers
Avis au public..... **1529**
Rectificatifs **1531**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la SOCIETE TUNISIENNE DE SIDERURGIE **1532**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Reconduction de la nomination du Directeur Général

LA MEDITERRANEENNE DE DISTRIBUTION «MEDDIS»

Société anonyme

Au capital de 19.500.000 dinars

Siège social : Centre Commercial Tunis City

Sabbalet Ben Ammar - 2032 Ariana

R.C : B0368622006

M.F : 783298 M PM 000

Les Administrateurs réunis en Conseil d'Administration le 12/6/2019 dont le PV a été enregistré à la recette des finances de Kalaat El Andalous le 27/6/2019, sous le n°19700954, quittance n°M020874 ont décidé de reconduire, pour une cinquième période de 3 ans (2019-2020 et 2021), la nomination de Monsieur Mohamed Ben Hamadi au poste de Directeur Général, avec la même étendue des pouvoirs.

Le PV a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 4/7/2019 sous le n°201932177.

2021T00621SANB2

Renouvellement du Mandat du Directeur Général

Société TUNIS CENTER S.A

Capital 10 000 000 dinars

Siège social : 4, Rue de Grèce 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0033245A

CNSS : 220915-46

Suivant l'extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société Tunis Center S.A du 13 avril 2021, enregistré à la recette des finances Habib Thameur - Tunis en date du 24 Mai 2021, enregistrement n°21801197 Quittance n°M023072, le Mandat du Directeur Général Monsieur Mohamed Farhat Gafsi a été renouvelé pour 6 mois s'achevant le 13 octobre 2021.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au secrétariat du Registre National des Entreprises de Tunis le 9 juin 2021 sous le n°202142882.

2021T00637SANB2

SOCIETE INNOVATIVE TUBE COMPANY

S.A. «INTUCO» au capital de 1.900.000 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 1691920J/A/M/000

En vertu du PV du Conseil d'administration du 1er juin 2021 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 10 juin 2021 quittance n°M030564, enregistrement n°21701478, il a été décidé de nommer Mlle Anissa Annabi une nouvelle directrice générale de la société.

Une copie originale a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 15 juin 2021 sous le n°202144976.

2021R01746SANB2

SOCIETE DE DISTRIBUTION DES ARTICLES DE CONDITIONNEMENT S.A.

«SODIAC EMBALLAGES»

Au capital de 1.000.000 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 26402C/A/M/000

En vertu du PV du Conseil d'administration du 1er juin 2021 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 10 juin 2021 quittance n°M030582, enregistrement n°21701479, il a été décidé de nommer Mlle Anissa Annabi une nouvelle directrice générale de la société.

Une copie originale a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 15 juin 2021 sous le n°202144980.

2021R01747SANB2

FUTS METALLIQUES ET EMBALLAGES PLASTIQUES

S.A. «METALPLAST»

Au capital de 811.080 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 000 630 B/AM/000

En vertu du PV du Conseil d'administration du 1er juin 2021 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 10 juin 2021 quittance n°MO30587, enregistrement n°21701480, il a été décidé de nommer Mlle Anissa Annabi une nouvelle directrice générale de la société.

Une copie originale a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 15 juin 2021 sous le n°202144974.

2021R01748SANB2

Ratification de la cooptation d'un Administrateur

Dépôt des états financiers

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE RAOUDHA

«SMVDA RAOUDHA»

S.A. au capital de 42.000.000 Dinars divisé en 420.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Centre Urbain Nord - 5, Boulevard Mohamed El Beji Caid Essebsi 1082 Tunis

Identifiant unique RNE : 0858798Q

Affiliation à la CNSS : Régime général n°261824-21 - Régime agricol n°414083-87

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2021, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 31 mai 2021 sous le n°21704224 - Quittance

n°M059507, l'assemblée générale ordinaire a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Michel PALU, en qualité d'Administrateur, et ce, en remplacement des Nouvelles Brasseries du Congo Démocratique, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des états financiers et des rapports des commissaires aux comptes ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 4/6/2021 sous le n°202141446.

2021R01755SANB2

Nomination du commissaire aux comptes

Dépôt des documents financiers

Société "LA PREFORME"

Société anonyme

Au capital de 12.200.500 Dinars divisé en 122.005 actions de 100 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 0373723B

MF : 0373723B

CNSS : 0024572827

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2021, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 7 juin 2021 sous le n°21704562 - Quittance n°M061981, l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer le CABINET HLB GSAudit & Advisory, en qualité de commissaire aux comptes, pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports du Commissaire aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 14 juin 2021 sous le n°202144508.

2021R01756SANB2

Nomination d'un directeur général

SOCIETE AFRIQUE ACIER S.A

«S.A.F.AC»

Société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital de 34.200.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Sbikha 1, 3110 Sbikha Kairouan Tunisie

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1223660 C

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le jeudi 11 mars 2021 au siège de la société et enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 16 Avril 2021 sous le n°21700520 quittance n° M016524 et déposé au Registre National des Entreprises le 7/6/2021 sous l'avis n°202142164 il a été décidé, à l'unanimité des administrateurs, ce qui suit :

1. La nomination de M. Abdejlil Hajji, en tant que Directeur Général de la société pour une durée d'une année à partir du 15 mars 2021. M. Anouar Loudhabechi occupera la fonction de Président du Conseil d'Administration.

2- La fixation des prérogatives, attributions, objectifs et rémunérations du Directeur Général de la société.

2021R01761SANB2

Continuation de l'exploitation

Nouveau mode de gouvernance

Modification des statuts et transfert du siège social

SOCIETE AFRIQUE ACIER S.A

«S.AF.AC»

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital de 34.200.000 Dinars

Siège social : Route de Mornag Km 7,2 Ben Arous Tunisie

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1223660 C

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le jeudi 11 mars 2021 au siège de la société et enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 16 avril 2021 sous le n°21700521 quittance n°M016526 et déposé au Registre National des Entreprises le 7/6/2021 sous l'avis n°202142164 il a été décidé, à l'unanimité des actionnaires, ce qui suit :

1- Continuer l'Exploitation de la société et entreprendre toutes les actions propres à sa reprise y compris sa restructuration;

2- La dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles de Directeur Général de la société.

3- Modifier les articles 2, 4 17, 18, 19, 20, 23 et 28 des statuts de la société.

4- Transférer le siège social de la société à : La Zone Industrielle Sbikha 1 - 3110 Sbikha Kairouan.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

2021R01762SANB2

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Société anonyme

Au capital de 320.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 - Tunis

Identifiant Unique : 000123L

La Banque Nationale Agricole informe l'ensemble de ses actionnaires que l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 juin 2021 après avoir entendu la lecture :

- des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2020,

- des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2020,

A pris acte des conclusions des rapports des commissaires aux comptes et a approuvé les rapports du Conseil d'Administration ainsi que

les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2020 tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, elle a donné quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2020.

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et établissements financiers, a pris acte des conclusions dudit rapport et les a approuvées.

L'assemblée générale ordinaire, a décidé la distribution d'un dividende de 0.500 DT/action. Ces dividendes seront mis en paiement à compter du 1er juillet 2021.

L'assemblée générale ordinaire a autorisé l'émission, par la Banque Nationale Agricole, d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant de Deux cent (200) millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice.

L'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer :

- Mme Néjia Gharbi : administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;

- M. Raouf Kélibi : administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics;

- M. Khaled Bellagha : administrateur représentant des actionnaires privés ;

Et a décidé également de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- M. Kamel Naoui : administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;

- M. Mustapha Slouma : administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;

- M. Taieb Zitouni : administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;

- M. Zakaria Oueslati administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;

- Mme Faïza Féki : administrateur indépendant.

Et ce pour un mandat de trois années (2021- 2022-2023) qui prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023.

2021R01765SANB2

Avis

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Société anonyme

Au capital de 320.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 - Tunis

Identifiant Unique : 000123L

La Banque Nationale Agricole informe l'ensemble de ses actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 juin 2021 a décidé la mise à jour des statuts conformément à la règlementation en vigueur et ce, comme suit :

Article 19 : Relatif au Conseil d'Administration

«B- Les membres nommés par l'assemblée générale : composés notamment des membres indépendants et des membres représentant les actionnaires minoritaires au sens de la législation bancaire et de la règlementation du marché financier».

Article 21 : Relatif à la durée du mandat des administrateurs

«Conformément à la législation en vigueur, le mandat des administrateurs indépendants et ceux représentant les actionnaires minoritaires ne peut être renouvelé qu'une seule fois».

Article 34 : Relatif à la convocation des assemblées

«L'assemblée générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre National des Entreprises dans un délai de vingt et un jours (21) au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour».

Article 35 : Relatif au droit d'assister aux assemblées

"…. ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit".

2021R01766SANB2

Arab Tunisian Lease «ATL»

Société anonyme

Au capital social de 32.500.000 DT

Identifiant unique au registre National des Entreprises : 492439 N

Siège social : Ennour Building - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajen

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8/4/2021 enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 20/4/2021, quittance M050425 sous le n°21703416, il a été décidé ce qui suit :

1. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020.

2. Approbation des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolides de l'exercice clos le 31/12/2020 et sur les opérations visées par les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

3. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

4. Approbation des conventions visés par les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

6. Réaffectation, en résultats reportés, de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles

7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

8. Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2020

9. Nomination des membres du Conseil d'Administration;

10. Nomination d'une conseillère auprès du conseil d'administration

11. Désignation des commissaires aux comptes;

12. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.

13. Pouvoirs pour les formalités.

Dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises en date du 14/6/4021 dossier n°202144821.

2021R01771SANB2

Société ERRAYHANE d'assistance médicale

Société anonyme

S.A au capital de 4.993.500,000 D

Rte Menzel Chaker Km 0.5 Sfax 3000

R.C : B0855442005

M.F : 941142 Z/A/M/000

N° Affiliation CNSS: 299591-55

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du dimanche 6 décembre 2020, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 18 décembre 2020 quittance numéro M007037 sous le numéro 20506598 déposé au registre national des entreprises en date du 21 décembre 2020 registre numéro AC082172020 il est décidé les résolutions suivantes :

- Approbation de la poursuite de l'activité de la société.

- L'assemblée a examiné la non-souscription de l'augmentation de capital de la société prévue le 8 septembre 2018, sur la base de l'article 294 du Code des sociétés commerciales, et la décision de cette séance est donc considérée comme nulle.

- Approbation de l'augmentation du capital en numéraire de 1500000 dinars par production de 15000 actions nouvelles d'une valeur nominale den 100 dinars chacune avec préservation du droit préférentiel de souscription amenant le capital à 6493500 dinars.

- Approbation de l'intégration de la réévaluation des actifs de la société, faite par l'expertise décidée en décembre 2019, dans le bilan comptable de 2020.

- Approbation du pouvoir pour formalités.

2021X00702SANB2

Société ERRAYHANE d'assistance médicale

Société anonyme

SA au capital de 4.993.500,000 D

Rte Menzel Chaker Km 0.5 Sfax 3000

R.C : B0855442005

M.F : 941142 Z/A/M/000

N° Affiliation CNSS : 299591-55

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du dimanche 6 décembre 2020, Enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 18 décembre 2020 quittance numéro M007035 sous le numéro 20806596 déposé au registre national des entreprises en date du 22 décembre 2020 registre numéro 2020122617 il est décidé les résolutions suivantes :

1. Approbation pour la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

2. Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2019.

3. Approbation du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019.

4. Approbation des Etats financiers de l'exercice 2019 et des résultats négatifs de 1564051 dinars de l'exercice 2019 par l'affectation du report des résultats.

5. Quitus aux membres du conseil d'administration de l'exercice 2019.

6. Approbation de l'annulation des jetons de présence pour les membres du conseil d'administration pour l'année 2019.

7. Approbation de l'élection de nouveaux membres du conseil pour la Période 2020, 2021 et 2022 et qui sont Mr Khalil Khemakhem, Mr Kammoun Helmi, Mr Bouali Yassine, Mr Kechaou Wajdi et Mr Khalil Ben Nsir.

8. Approbation de la nomination du bureau Audita de Mr Dammak Bacem comme commissaire aux comptes de la société pour une nouvelle Période 2020, 2021 et 2022.

9. Pouvoirs pour formalités.

2021X00703SANB2

Nomination de Directeur Général

Société ERRAYHANE d'assistance médicale

Société anonyme

S.A au capital de 4.993.500,000 D

Rte Menzel Chaker Km 0.5 Sfax 3000

R.C : B0855442005

M.F : 941142 Z/A/M/000

N° Affiliation CNSS : 299591-55

Selon le procès-verbal du conseil d'administration du 7 décembre 2020 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 18 décembre 2020 sous le numéro 20806595 quittance numéro M007034 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Sfax sous le numéro 2020122617 le 22/12/2020. Mr Khalil Khemakhem a été nommé directeur général de la société pour une durée d'une année.

2021X00704SANB2

Notice

Augmentation de capital

HELIOFLEX NORTH AFRICA S.P.S

Société anonyme

Au capital de 1.350.000 Dinars

Siège social : 16, rue des entrepreneurs - La Charguia 2 - 2035 - Ariana

Identifiant unique : 0825757B

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

du 9/7/2020 enregistré à la recette des finances rue de Paradis - Ariana en date du 8/9/2020 sous le n°20504836 quittance n°70661 déposé au centre national du registre des entreprises le 7/6/2021 sous le n°AC03632021, il a été décidé d'augmenter le capital social de 500.000 DT par la création de 50.000 actions nouvelles nominatives de 10 DT chacune à souscrire en numéraire et à libérer du moitié à la souscription, avec la possibilité de libération par compensation des créances certaines, liquides et exigibles, portant ainsi le capital de 1.350.000 DT à 1.850.000 DT.

Le délai du droit de souscription a été fixé à 15 jours à compter de la date de publication de la présente notice au JORT. Ce délai peut être clôturé par anticipation en cas de souscription intégrale avant son expiration.

Dans le même délai, les actionnaires auront également un droit préférentiel de souscription à titre réductible et ce dans le cas où les actions nouvelles n'auraient pas été souscrites en vertu du droit de préférence irréductible.

Les souscriptions se feront au siège social de la société sis : 16, rue des entrepreneurs - la Charguia 2-2035 Ariana.

Les fonds provenant de la souscription seront versés au compte indisponible n° 04060145007080401874 ouvert auprès de ATTIJARI BANK- Agence Lac Marina - Les Berges du Lac - Tunis.

2021401493SANB2

«Tunis Re»

S.A au capital de 100.000.000 de D

Siège social : 12 Rue du Japon Montplaisir - 1073 Tunis

RC : B1115971996

CNSS N° : 65457-79

En vertu du :

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2021. enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés (REAS) 1er Bureau Tunis, le 26 mai 2021 sous le n°21802495 Quittance n°M038035 dont deux (2) copies ont été déposées au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 3 juin 2021.

Il a été décidé de :

Nommer Mr Mohamed Skander Naija représentant de la Société AMI Assurances en tant que membre du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» représentant les petits porteurs et ce, pour une période de trois ans soit 2021, 2022 et 2023.

Nommer Mme Asma Madhioub et Mme Meriem Zine entant que membres Indépendants au Conseil d'administration de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» pour une période de trois ans soit, 2021, 2022 et 2023

2021401561SANB2

Augmentation de capital social de 50.000 DT à 250.000 Dinars

Par l'émission de 2.500 nouvelles actions de valeur nominale de 100DT chacune

Décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2021

Notice légale

MAXULA CAPITAL

Société anonyme

Au capital de 50.000 Dinars

Siège social : Centre Nawrez, Rue du Lac Léman - 1053 les Berges du Lac

I.U n° : 1324953/Z

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mai 2021 enregistré à la REAS Tunis, le 02 juin 2021 sous le n°21503346, Quittance n°4612, déposée le 11 Juin 2021 au RNE sous le n°AC01682021, il a été décidé d'augmenter le capital social de la somme de 250.000 dinars pour le porter de 50.000 dinars à 300.000 dinars par l'émission de 2500 actions nouvelles de 100 dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer du quart lors de la souscription avec suppression du droit préférentiel de souscription.

- Etablissement domiciliataire : Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la BIAT agence les Berges du Lac sous le n°08603000153202970491.

- Délai de souscription : le délai de souscription est fixé à 15 jours à partir de la parution de la présence notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée.

2021401565SANB2

Augmentation de capital

MMP Holding S.A

Capital social : 20 000 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 2035 Tunis Carthage

MF : 1488518 P/A/M/000

Selon PV de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 mai 2021 enregistré à la recette des finances à la Charguia I, le 3 Juin 2021 sous le numéro 21504431, Quittance n°M60887 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises «RNE» de Tunis le 11/6/2021 sous le n°AC01652021. Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport spécial du commissaire aux comptes. Il a été décidé d'augmenter le capital social de dix sept millions (17 000 000) de Dinars pour le porter de vingt millions (20 000 000) de Dinars à trente sept millions (37 000 000) de Dinars et ce par la création de cent soixante dix mille (170 000) actions nouvelles de cent (100) Dinars chacune à souscrire intégralement par un seul actionnaire, et à libérer totalement à la souscription par compensation de son compte courant. Les anciens actionnaires renoncent expressément à leur droit préférentiel de souscription au profit de l'unique souscripteur.

Ainsi, l'actionnaire dispose d'un délai de souscription de 15 jours à partir de la date de la publication de la présente notice.

2021401570SANB2

Société ECOLIVING

Sfax 3020, Menzel Chaker I.Z

RNE : 1415918B

CNSS : 578059-36

En référence au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2021 et enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 31 mai 2021 (Reçu n°M002856, Enregistrement n°21502658), les actionnaires ont décidé l'augmentation du capital de la société en numéraire d'un montant de 350 milles dinars par la création de 35 milles actions avec une valeur nominale de 10 dinars.

Sur cette base, le capital de la société passe de 2721000 dinars à 3071000 dinars tunisiens. Une copie a été déposée le 14/06/2021 au registre national des entreprises, sous le numéro AC08692021.

Une copie a été déposée le 14/6/2021, au registre national des entreprises sous le n° AC 08692021.

2021401575SANB2

«DNO TUNISIA LIMITED»

BRANCHE

Siège social : Immeuble Tanit du Lac Bloc C & D - Rue du Lac Windermere - Les Berges du Lac

Identifiant Unique : 1177592W

Suivant la décision du 16/02/2021 enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 25/5/2021, sous En°21503074 Qn°4224

- Les administrateurs ont décidé la fermeture de la Branche

- M. Abderrazek Abidi a été nommé en qualité de liquidateur

- Le siège de la liquidation est au 18 rue n°3 Septembre, la Manouba CP2010, Tunisie.

Un exemplaire du P.V a été déposé et publié auprès du Registre National des Entreprises le 9/6/2021 sous Bulletin n°117 et annonce n°202142577.

2021401581SANB2

Nomination du directeur général adjoint

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DU PLASTIQUE

S.T.I.P

Société anonyme

Au capital social de 13 300 000 DT

Identifiant unique : 0019560 Z

Siège social : Z.I Route Amdoun Béja 9000

Suite au procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 13 novembre 2010 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 26 janvier 2021 sous Quittance 4898 Enregistrement 21800286. Les Administrateurs ont décidé de nommer Monsieur Belhassan Khayati au poste de Directeur Général Adjoint de la société pour une durée de trois mois renouvelable sur décision du Conseil.

Suite au procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 6/5/2021 enregistré à la recette des finances Khartage le 27/5/2021 sous quittance M043685 enregistrement 21800896 les Administrateurs ont décidé de renouveler le mandat de Mr Belhassen Khayati.

Deux exemplaires des procès-verbaux ont été déposés auprès du Registre National des entreprises le 8/6/2021.

2021401620SANB2

Réalisation de l'augmentation du capital

FLY INTERNATIONAL AIRWAYS SA

Société anonyme

Au capital de 16 200 000 dinars

Siège social : Rue du Annecy

Immeuble ADONIS - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

M.F : 804984W/A/M/000

RNE : 804984W Tunis

Suivant procès-verbal de la réunion de l'A.G.E. du 8/10/2020, enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau à Tunis, le 9/11/2020 sous le n°20506288, Quittance n°7931, les Actionnaires ont décidé :

- D'augmenter le capital social d'un montant de 12 600 000 Dinars, pour le porter de 16 200 000 D à 28 800 000 D.

Il a été déposé, au Registre National des Entreprises le 15/6/2021 sous l'annonce n°202145490 et le bulletin n°123 Un original des documents suivants :

P.V. de la réunion de l'A.G.E.

- Déclaration de Souscription et de Versement datée du 10/6/2021, enregistrement n°21803716, quittance n°5064.

- Liste des Souscripteurs et Etat des Versements

- Le Rapport spécial du commissaire aux comptes

- Attestation du Conseil d'Administration validée par les commissaires aux comptes.

L'augmentation du capital ayant été réalisée, l'article sept (6) des statuts, relatif au capital social a été modifié en conséquence.

2021401629SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Procès-verbal de renouvellement du mandat du gérant

SOCIETE SYRINE TOURS SARL

Capital social : 320.000 Dinars

Siège social : 3, rue Abou Dhabi - 1001 Tunis

MF : 381873M

RC : B1163261997

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 10 Février 2021 enregistré à la recette des finances Menzah 9 Tunis en date du 12/02/2021 sous le numéro 21800522 quittance n°13023, les associés de la société tourisme et voyages syrine Sarl, décident de renouveler le mandat du gérant Monsieur Cheniti Mehdi qui a accepté pour une durée de trois ans.

Une copie a été déposée au Registre National des Entreprises de Tunis en date du 11/6/2021 sous le numéro 202143956.

Identifiant fiscal : 381873 AM 000

RC : B1163261997

CNSS : 00207594-14

2021T00620SRLB2

Augmentation de capital

Société "FARYACHT - SARL"

Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

Identifiant unique : 1337337Y

CNSS : 584371/43

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 juin 2021, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 4.6.2021, Quittance n°M022149, enregistrement n° 21500878 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 11.06.2021, sous le n°202143993, il ressort que :

- Le capital social a été porté de un million neuf cent mille dinars (1.900.000), à deux million cent mille Dinars (2.100.000), et ce par apport en numéraire de deux cent mille dinars (200.000), et la création de 20.000 parts sociales de 10 Dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 7 des statuts est modifié.

2021T00632SRLB2

Nomination d'un Gérant et d'un Cogérant

CONCEPT DESIGN SARL

Capital social : 100.000 Dinars

Zone Industrielle St Gobain Route Z 4 1009 Jebel Jelloud - Tunis

I.U : 0769763G

En vertu de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2021 enregistrée à la Recette des Finances de Mégrine le 28 mai 2021 sous le n°21702131, Quittance n°M034206, il a été décidé de nommer Monsieur Mourad Doghri en qualité de gérant et Monsieur Nejib Doghri en qualité de co-gérant pour une durée de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à la réunion de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

Une copie du procès-verbal a été déposée au centre national du registre des entreprises le 3/6/2021 sous le n°202140858.

2021R01775SRLB2

Nomination du président directeur général

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE MONASTIR

Au capital social de 3.939.390,000 Dinars

M.F : 004418R

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration n°147 de la Société de Développement Touristique de Monastir «HOTEL RUSPINA», tenue le 23 avril 2021 à 11 H30 au siège de la Société enregistré le 24 mai 2021 à la Recette des Finances de Monastir sous le numéro 21802690, quittance n°M026010, dont une copie déposée au Bulletin Officiel du Registre National Des Entreprises n°105 en date du 25 mai 2021 annonce n°202137879, il appert que Monsieur Zouhair Chaouch a été nommé Président Directeur Général de la Société de Développement Touristique de Monastir «HOTEL RUSPINA» avec les pouvoirs statutaires lesquels énumérés dans le procès-verbal du Conseil d'Administration et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur.

2021S00674SRLB2

Société «BIRD ASSURANCE»

S.A.R.L au capital de 50 000 dinars

Cléopâtre centre 6ème étage bloc C bureau N°1 centre urbain nord Tunis 1082

M.F : N°1516226 P/A/M/000

R.N.E : N°1516226 P

Selon procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16/11/2020, enregistré à la recette des finances Charguia sous le n°111960 quittance numéro M111966 en date du 16/11/2020, dont deux copies ont été déposées au registre national des entreprises en date du 4/12/2020, les associés ont décidé ce qui suit :

- L'ouverture d'un bureau de vente à l'adresse suivante : immeuble Ben Cherifa 3ème étage place Farhat Hached à Sousse 4000 et ce à compter du 01/10/2020.

2021401559SRLB2

MEMAC OGILVY LABEL TUNISIE (MOLT)

Sarl au capital de 262.500 Dinars

Siège social : Immeuble Comète Immobilière Avenue Hédi Karray - 1082 Tunis Mahrajene

Identifiant unique : 0035378 X

Suivant procès-verbal (PV) d'assemblée générale ordinaire (AGO) des associés en date du jeudi 11 mars 2021 enregistré à la recette des finances de La Charguia Tunis le même jour sous n°21702183 Quittance M035222 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de MOLT le 10 juin 2021 sous dépôt n°202143650, il appert que le siège social de la société MOLT a été transféré à l'adresse nouvelle suivante :

Bureau A.11.1

11ème étage Immeuble Golden Towers Centre Urbain Nord 1082 Tunis.

2021401562SRLB2

BIC BIZERTE SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 34.700.000 Euros

6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 1174257V

CNSS : 321346-82

Suivant une décision collective ordinaire des associés du 26/01/2021 enregistrée à la recette des finances

El Mahrajane, 1082 Tunis le 26/512021 sous Qn°M036150 Enrg n°21802754

Les associés ont décidé d'annuler les pouvoirs délégués au profit de Mr. STADE Volker lors de la Décision du 18/11/2019.

Les associés ont décidé de confirmer et d'étendre les pouvoirs de Mr. Sami Souidi pour représenter la société auprès des administrations tunisiennes.

Dont un exemplaire de la décision a été déposé au registre national des Entreprises sous l'identifiant unique n°1174257V le 02/6/2021.

2021401618SRLB2

Dissolution

Société IMPACT DIET CONSULT

SARL au capital de 10 000 Dinars

Siège social : 8 Place Virgile Notre DAME Mutuelle Ville 2092 El Menzah

Identifiant Unique : 1624451 A

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er Juin 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement cité Al Mahrajène sous le n°21503214. Quittance n°39778 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises (RNE) en date du 10 juin 2021 sous le n°202143575, il a été décidé la dissolution anticipée de la société IMPACT DIET CONSULT et la nomination de Madame Houda Saied en tant que liquidateur à compter du 2 Juin 2021 ayant élu domicile au 4 Rue Khadija Bent Khouiled El Menzah 6.

Les créanciers de la société IMPACT DIET CONSULT sont invités à produire les documents de leurs carences au liquidateur Madame Houda Saied à son étude sis à l'adresse sus Indiquée tel : 71 751 934 dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2021401619SRLB2

Mise à jour des statuts

ULYPROMO IMMOBILIERE S.A.R.L.

Au capital de 7 000 000 Dinars

14, Rue du Commerce Z.I. La Charguia Tunis

I.U. : 1273291 Z

M.F. :1273291 ZAM 000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7.5.2021, enregistré à la recette des finances Charguia, en date du 11.6.2021 sous le n°21704817 quittance n°M063708, les statuts de la société sont mis à jour en application de la loi n°47-2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement.

Le dossier de ladite mise à jour a été déposé au guichet central du Registre National des Entreprises» Centre Urbain Nord» Tunis le 15.6.2021 sous le numéro 20215474.

2021401628SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p enregistré à la recette des finances cité Ezzouhour le 7 juin 2021 sous le n°21200797 reçu n°MO26254 monsieur Mahir Masmoudi titulaire de la C I N n°04669051 a vendu la totalité du fonds de commerce utilisé comme café 1ère catégorie avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à cité Ezzouhour 3 rue 4001 n°39 à madame Salwa Gribaa titulaire de la C I N n°00006874.

Les éventuelles oppositions seront reçues au cabinet de maître Ferid Hadidi ; 5 rue de Russie Tunis selon la loi et dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette publication au j.o.r.t.

Cet acte a été publié au quotidien Essabah en date du 11 juin 2021.

2021T00614FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Zaghouan quittance 031015 enregistrement M21201655 le 25/5/2021 Jabnoun Kawla a vendu à MME Ben Nasir Aicha tout le fonds de commerce de Parfumerie situé à la Rue Sliman Ben Slimen Zaghouan.

Toutes les contestations sont acceptées au local de l'objet de vente.

Dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au jort.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 28/5/2021.

2021T00615FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 26/5/2021 enregistré à la recette des finances de jilma quittance n°M012529 et n°21200734 Monsieur Belgacem Ben Mohamed Rhimi a cédé à Nadhir Ben Hamed Gnichi l'ensemble du fonds de commerce sis à la Rue 7 novembre à Jilma Gouvernorat de Sidi Bouzid exploité à l'activité de photographie et vente des appareils de photos et parfums et tout commerce. Les oppositions seront présentées au siège dudit fonds dans le délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au J.O.R.T.

2021T00622FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Anouar Jelliti, Avocat, du 24-5-2021 enregistré à la recette des finances rue de la Gare Tunis le 25-5-2021 sous le n°212020544 reçu M021506 Monsieur Hichem Ghoul Titulaire de la CIN 04754605 a cédé à Madame Radhia Herizi Titulaire de la CIN 04638423 la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au 10 Sidi Serdik - Tunis.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la publication du présent avis au JORT entre les mains du vendeur à son

domicile, sis 03 rue al hijaz appartement n°2 1er étage - Tunis.

Le présent avis a été publié dans le journal le Quotidien du 4-6-2021.

2021T00623FCCC2

Cabinet Maître Sihem Ferjani

Avocat

Avenue 14 Janvier Immeuble 52 Mourouj 5 - Tunis

Tel : 20.234.374

Par acte sous seing privé en date du 28/5/2021 enregistré sous le numéro 21202381 quittance M033880 à la recette des finances El Mourouj le 11/6/2021 Fatma Ben Younes titulaire de la CIN 07173534 a vendu à Leila Wanen la totalité du fonds de commerce sis à l'appartement n°133 rez-de-chaussée bloc 52 quartier al Basatine El Mourouj 1 et exploité en tant que Garderie scolaire.

Les oppositions se font entre les mains du l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce un extrait de ceci a été publié au journal «Echourouk» du 15/6/2021.

2021T00631FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 9/6/2021 quittance n°M055774 enregistrement n°21203013 Mr Almanoubi Ben Mahmoud Ben Salem Tabban CIN n°00442132 a vendu à Mr Marouen Ben Mohamed Ben Othman Assanane CIN n°08701643 tout le fonds de commerce situé au n°27 du Marché Central Ariana Centre le montant est garanti par le vendeur.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez le Maître Hédi Chennaoui avocat sis 97 avenue Habib Bourguiba Ariana 1er étage appt n°1 dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 15/6/2021.

2021T00633FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du 26 mars 2021 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 26 mars 2021 quittance numéro M030959 enregistrement numéro 21200693 ; Monsieur Larroussi Ben Hachmi Ben Zaied titulaire de la CIN numéro 05714240 a vendu à Monsieur Fethi Ben Jilani Kasouk titulaire de la CIN numéro 03586197 ; tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels qui consiste en un café et salon de thé catégorie 1 nommé MAZAR situé à Gasr Awled Said donnant sur la route de Djerba Zarzis.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date d'apparition au journal officiel.

Cet avis a été publié au journal «Chourouk» du jeudi le 10/06/2021.

2021T00634FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé du 27/5/2021, enregistré à recette des finances de Menzel Jemil le 7/6/2021 (quittance n°MO21449, enregistré sous le n°21200731).

Monsieur Bilel Ben Abes Ben Mohamed Sallah Abidi titulaire de la carte d'identité nationale n°08142520 du 13/5/2016, vend au profit de la société comptoir des métaux et produits d'isolation (CMI), Enregistré sous n°1613906B, tout le fonds de commerce utilisé pour la vente des produits métallurgiques et des matériaux de construction situé à la rue Maghreb arabe 7080 Menzel Jemil Bizerte avec tous ces constituants moraux et matériels.

Les oppositions sont acceptées chez Maître Khadhraoui Hichem avocat à la cour de cassation sis à immeuble Hyppo centre bloc B appartement n°2, rue la Goulette Bizerte dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce dans le JORT.

Cette annonce est publiée dans le journal "Echourouk" de 12/6/2021.

2021T00635FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé établi en date du 4 mai 2021 et enregistré à la recette des finances Rue Tarek Ibn Zied à Bizerte le 28 mai 2021 n° de quittance M028881 et n° d'enregistrement 21201883 Monsieur Mohamed Ben Chedhli Ben Jilani Gabtna, demeurant 02 Route Menzel Abderrahmen Jarzouna et inscrit au registre National des Entreprises sous le 0392305S a vendu à Monsieur Abdennaceur Ben Samir Ben Mehrez Ben Amor demeurant 13 Rue du 8 Mai Cité Ouvrière Jarzouna la totalité du fonds de commerce exploité par lui dans le local sis au rez-de-chaussée du bâtiment - Route Menzel Abderrahmen 7021 Jarzouna Gouvernorat de Bizerte et consistant en une Boutique de denrées alimentaires connu sous le nom Magasin El Baraka sise au rez-de-chaussée du bâtiment Route Menzel Abderrahmen 7021 Jarzouna Gouvernorat de Bizerte.

Les oppositions s'il y a lieu devront être présentées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la date de la parution de cet avis au J.O.R.T et seront reçues par Monsieur Abdennaceur Ben Samir Ben Mehrez Ben Amor en son adresse sis au dit local.

Etant observé que le présent avis a été inséré sur les colonnes des journaux "le Quotidien" page 21 et "Alchourouk" page parus 29 le 12 juin 2021.

2021T00639FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP, daté du 02 Juin 2021, enregistré à la recette des finances de Djerba le 3/6/2021 (quittance n°M046771, enregistrement n°21202080), Mr Béji Chahbani, titulaire de la CIN n°05057183 délivrée le 10/5/2017, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en buvette sis à Souani Houmt Souk Djerba et ce à Mr Abdslem Zrouga, titulaire de la CIN n°05795368 délivrée le 27/8/2004 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu entre les mains de maître Aicha Lamloum à son cabinet sis à avenue Saleh Ben Yousef, Houmt Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux «el Chourouk» et «le Quotidien» daté du 8/6/2021.

2021R01729FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP, daté du 15 Avril 2021, enregistré à la recette des finances de Djerba le 02/6/2021 (quittance n°M046337, enregistrement n°21202034), Mme Abir Oukhay, titulaire de la CIN n°13443721 délivrée le 9/12/2014, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en la vente des produits divers sis à la rue Eljazira Taourit Houmt Souk Djerba et ce à Mr Abdelkrim Ahmed, titulaire de la CIN n°03925385 délivrée le 29/10/1998 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu entre les mains de maître Aicha Lamloum à son cabinet sis à l'avenue Saleh Ben Yousef, Houmt Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux «el Chourouk» et «le Quotidien» daté du 8/6/2021.

2021R01730FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP, daté du 02 Juin 2021, enregistré à la recette des finances de Djerba le 3/6/2021 (quittance n°M046769, enregistrement n°21202079), Mr Aala Chahbani, titulaire de la CIN n°13425017 délivrée le 7/3/2018, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en buvette sis à Souani Houmt Souk Djerba et ce à Mr Abdslem Zrouga, titulaire de la CIN n°05795368 délivrée le 27/8/2004 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu entre les mains de maître Aicha Lamloum à son cabinet sis à L'avenue Saleh Ben Yousef, Houmt Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux «el Chourouk» et «le Quotidien» daté du 8/6/2021.

2021R01731FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Boumhel le 16/3/2021 quittance n° M017059, enregistrement 21200809. M. Taeib Ben Ahmed Ben Mohamed Tlili a vendu la totalité du fonds de commerce entant que gérance libre avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente produits cosmétiques sis à 7 bis près local n°7 sis marché municipal Boumhel Bassatine à M. Khaled Ben Boujemaa Ben Mohamed Wechtatti.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à son adresse sise à la rue Abou Alaa Maari cité Nazaha Mhamdia Ben Arous dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achorouk et le Quotidien le 16/6/2021.

2021R01734FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat enregistré le 19 avril 2021 à la recette des finances HALK ELOUADE sous le numéro 21202355 et quittance 38605 Mme Hachana Nessima vend le fonds de commerce dont l'objet SPA, situé à 45 Avenue Khaled Ben Walid Awina Tunis à Mme Guedoura Imen et Mr Ben Chatwane Mohamed.

Les oppositions doivent être faites chez le bureau d'avocat maître Rebai Samia situé à la résidence Khezama, immeuble B, 1er étage, app.5, cité Boughatfa 2, Sidi Hessine - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT.

L'annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 16/6/2021.

2021R01735FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de contrat de vente daté le 4/6/2021 enregistré auprès de la recette des finances de Gabès le 7/6/2021 sous n°28280 quittance n°21203260, Mr Mansour Hamed a vendu à Mr Mohamed Boubaker résidant à Tboulbou Gabès le fonds de commerce situé à l'avenue Salah Edinne Ayoubi 6011 Gabès avec tous ses éléments corporels et incorporels et publier dans deux journaux quotidiens du 16/6/2021.

Toute opposition sera faite entre les mains de l'acheteur Mr Mohamed Boubaker à l'adresse du fonds, dans un délai de vingt jours à partir de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 12/6/2021.

2021R01751FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 26/5/2021 à la recette des finances de la Goulette, quittances n°43333 enregistrement n° 21202760, Mr Ridha Kedhiri a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au n°2 rue Taher Ben Achour, Kram Ouest, Tunis, à Mm Hedia Ameri. Prix de vente quinze mille dinars, publié au journal Echourouk le 11/6/2021. Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Nizar Rejeb, avocat, à son étude imm Sahara confort app B3 Bloc B, Av. Mh V, Kheireddine, le Kram, Tunis, et ce dans le délai des 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2021R01752FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés en date du 9/6/2021 sous le numéro 21201460 quittance n°030301 Madame Wiem Bent

Ahmed Ben Salah Benjleil titulaire de la C.I.N n°09980775 a vendu à Madame Eya Bent Abdallah Ben Abderrahmen Darragi titulaire de la C.I.N n° 09994364 la totalité du fonds de commerce exploité en tant que jardin d'enfants et garderie scolaire sis à 03 rue Ibn Battouta à Radés.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du local sis à Radés.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk et au journal Le Quotidien du 16/6/2021.

2021R01753FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, du 27/5/2021 enregistré à la recette des finances de Yasminet le 02/6/2021 quittance m 24554 et enregistrement n°21201226 que Mr Ramzi Hamdi titulaire de la cin n°08070781 et Mr Jalel Yaakoubi ont vendu à Mme Oumayma Meniy titulaire de la c i n n°09905664, la totalité du fonds de commerce de produits d'alimentations générale «magasin el okhoua» non immatriculé auprès des services de la RNE, sis à n°21 rue el Okhoua Nouvelle Médina, Ben Arous.

Les oppositions se font entre les mains de Mme Oumayma Meniy, au «chez Imed Ben Amara délégation régionale de développement agricole à immeuble sprols nouvelle Médina, Ben Arous.

Cette annonce a été publiée dans le journal Chourouk le 15/6/2021.

2021R01754FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 24/5/2021 enregistré à la recette des finances de Boumhel le 02/6/2021 quittance n°M028509, enregistrement n°21201516, Mme. Hind Bouraoui a vendu à Mr. Abdelmajid Hammami la totalité du fonds de commerce, pour la vente de produits d'informatiques sis au local commercial immeuble EYA, av Med 5, Boumhel, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées au local commercial immeuble EYA, av Med 5, Boumhel dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de la parution de la présente annonce au JORT.

La présente annonce est parue au journal Le Quotidien du vendredi 11 juin 2021.

2021R01757FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 28/5/2021 enregistré à la recette des finances Boumhel le 01/6/2021 quittance n°M028376, enregistrement n°21201501, Mr. Chaker Dardouri a vendu à Mme. Hind Bouraoui la totalité du fonds de commerce, pour la vente de vêtements en détail sis au local commercial immeuble EYA, av Med 5, Boumhel, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées au local commercial immeuble EYA, av Med 5, Boumhel dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de la parution de la présente annonce au JORT.

La présente annonce est parue au journal Le Quotidien du vendredi 11 juin 2021.

2021R01758FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P établi le 02/6/2021 par maître Sami Ben Salah, avocat auprès de la cour de cassation, et enregistré à la recette des finances de Dar Chaabane el Fehri le 11/6/2021 sous le numéro 21200984, Mr Majdi Khalfallah, a vendu à la société «I combet» SARL, inscrite au RNE sous le matricule 1691210J, et sise à l'Ariana, bur 408, imm Ariana center, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'avenue docteur Swissi, Dar Chaabane el Fehri (en face de l'Anouar market), Nabeul à quelques usages commerciaux.

Le prix de la vente est de 12.000,000 dinars.

Les oppositions seront acceptées au domicile élu de l'acheteur sis au lieu de l'exploitation du fonds de commerce objet de la vente.

Cet acte a été publié dans le journal quotidien "Echourouk" en date de 16/6/2021.

2021R01768FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Avenue de la Gare - Tunis le 10-6-2021 sous le n° 21201051 quittance n°M024584, Mr Ali Charrad a cédé à La société CHAROLAIS WHIBI un fonds de commerce par ses éléments corporels et incorporels situé à l'avenue 3 Août n°21 bis Elwardia1 Tunis, destiné "boucherie".

Les oppositions aux prix de cession doivent être formulées entre les mains de l'acquéreur à son adresse à l'Avenue 3 août n°21 bis Elwardia1 Tunis. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 12-6-2021.

2021R01769FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente rédigé le 21/5/2021 par maître Ellile Wassila, vu pour légalisation de signature en date du 31/5/2021 et enregistré le 3/6/2021 à la recette des finances, sous le n°21200952, quittance n° 0945648P, messieurs Ramzi, Mohammed, Hazem et Aymen et madame Marwa les fils de Salem Ben Abderrahmen, ont vendu, la totalité du fonds de commerce exploité pour librairie sis à l'avenue de l'environnement Jemmel, à madame Baganeé Mounira veuve Ben Abderrahmen Salem, CIN n°04144825 et demeurant à la rue de MAGREB 1 Jemmel, gouvernorat de Monastir.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sis à l'avenue de l'environnement Jemmel, dans un délai de 20 jours, à partir de l'apparition du présent avis au JORT.

Cet avis est paru au journal "Le Quotidien" n°6212 page n°11 du 13/6/2021.

2021S00675FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 9/6/2021 enregistré à la recette des finances de Monastir le 10/6/2021 sous n°21203315, reçu n°M030695 Mr Ferid Ben Arfi ayant la carte d'identité nationale n°06805940 a cédé à la société % Marina sidi Bousaied SARL, identifiant unique n°c/1582565 la totalité du fonds de commerce café costa exploité dans le local sis à la falaise de Monastir.

Toute opposition au paiement du prix doit être adressée à Maître Mzali Ali qui a désignée son domicile élu rue Chedlly Kallala Monastir.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal el Chourouk du 12/6/2021.

2021S00676FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sousse le 9/6/2021 sous le n°21201738 quittance n°M001923 Mr Wael Ben Jomaa Hbayli titulaire de la carte d'identité n°12841293 matricule fiscal 1565266W a vendu à la société Hima Tour représentée par son gérant SARL enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1495759Y, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à 67 rue Marrakech Khzama Est Sousse et destiné au commerce de vêtements en détail avec tous ses éléments corporels et incorporels

Les oppositions seront recevables entre les mains du rédacteur de l'acte de vente maître Boukadida Ilyess, Avocat à la cour de cassation, Rue Docteur Calmette Sousse matricule fiscal 454964S.

Cette annonce a été publiée au journal Echououk du 11/6/2021.

2021S00685FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente du fonds de commerce en date du 30/4/2021 enregistré à la recette des finances de Monastir le 26/5/2021 quittance n°MO27137 enregistrements n°21202822.

Mr Naji Matallah a vendu à Mme Om Lkhir Chhibi l'ensemble du fonds de commerce dénommée "SUPER FRIP" sis à la rue de la République Monastir.

Les oppositions sont acceptées au bureau de maître Miladi Chokri sis à cité du stade municipal imm les jardins 2ème étage Monastir.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 4/6/2021.

2021S00686FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 9/6/2021 enregistré à la recette des finances de Monastir le 9/6/2021 sous le n°M013761 reçu n°21200506 monsieur Mahmoud Ben Saleh Zaara titulaire de CIN n°06864573 a vendu à Monsieur Naim Ben Omar Souidi titulaire de CIN n°06964041 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente en gros de boissons gazeuses et eaux minérales sise à la rue Habib Bourguiba Bembla.

Les oppositions auront lieu dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'avocate Gmidaine Latifa sise à la rue Chadli Gdira Monastir.

Cet avis a été publié au journal «Achourouk» daté du 11/6/2021.

2021S00693FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 19/12/2019 enregistré à la recette des finances de Monastir en date du 20/12/2019 sous le n° de quittance M076990 et le n°d'enregistrement 19207303 Mme Samia Bent Med Hadi Boutraba épouse Med Mezri Zahra titulaire de C.I.N 08438608 résidente à cité riadh Skanes Monastir, a cédé à Mr Sami Ben Abdkadeur Ben Salah Jaziri titulaire de C.I.N 04139476 résident à R7 n°29 Monastir, la totalité du fonds de commerce exploité à la boutique n°11 sis à la place de l'indépendance rue Said Marchaoui Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Madame Samia Bent Med Hadi Boutraba demeurant à la villa de Med Mezri Zahra cité Riadh Skanes Monastir dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au J.O.R.T.

Le présent extrait a été publié au quotidien Echourouk en date du 12/6/2021.

2021S00699FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 12/4/2021 enregistré à la recette des finances de Monastir en date du 15/4/2021 sous le n° de quittance M023077 et le n° d'enregistrement 21202288 Mer Nawfal Ben Jilani Ben Abdkadeur Farhat titulaire de C.I.N 05101856 résident à cité Sidi Nasr ouest Monastir, a cédé à Mme Soumaya Bent Salem Ben Abdkadeur Dhib épouse Walid Kthiri titulaire de C.I.N 06476916 résidente à cité Sidi Nasr n°76 Monastir, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local commercial n°76 sis à cité Sidi Nasr Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être faites entre les mains de Maître Atef Lansari avocat à la cour demeurant à l'avenue de combattant suprême Imm Ennasr Monastir dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au J.O.R.T.

Le présent extrait a été publié au quotidien Echourouk en date du 12/6/2021.

2021S00700FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 27/5/2021 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 31/5/2021 Enregistrement n°21201697 et Quittance n°24407, Mr Sayed Ben Ali Almajbri demeure Regada Kairouan a vendu le fonds de commerce exploité en vente au détail des produits alimentaires avec ses éléments corporels et incorporels, sis à l'avenue Bourguiba Rejiche Mahdia à Mme. Wafa Bent Hsan Moussa demeurant à la rue Ennasr Rejiche Mahdia.

Les éventuelles oppositions peuvent être envoyées dans les délais légaux auprès de l'acheteur dans le local du fonds de commerce sis à l'avenue Bourguiba Rejiche Mahdia.

2021S00704FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Monsieur Mouhamed Aymen Zouari déclare avoir vendu par acte sous seing privé en date du 8/6/2021 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse au numéro 21201755 quittance Numéro M026884, un fonds de commerce consistant au commerce spécialisé et autre en détail et commerce de matériel informatique sis 5 rue Hassan Ben Said Khezama ouest Sousse Perle 4071 Lotissement Soliment Khezama ouest Sousse Perle 4071 Sousse, enregistré au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1469248E à la société ESKIF HOME société unipersonnelle, représentée légalement par Me Feriel Bent Lotfi Chmengui.

Toute opposition doit être entre les mains de Maître Ben Youssef Ilyés à son cabinet sis 1 rue de l'Atlas Sousse dans un délai maximum de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk n°10878 du 17/6/2021.

2021S00705FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP daté le 8/6/2021 et enregistré à la recette des finances Hammam Sousse Quittance n°45803 Enregistrement n°21202765 Mr Naceur Ammar titulaire de CIN n°02823147 a vendu à Mme Amel Mehwachi titulaire de CIN n°04583540 la totalité du fonds de commerce «jardin d'enfants AYA» sis à la rue Farhat Hachad Hammam Sousse 4011.

Toutes les oppositions seront acceptées dans le délai légal au domicile de l'acheteuse sis à la rue Farhat Hachad «jardin d'enfants AYA» Hammam Sousse 4011.

Le présent avis est paru au journal «Essahafa» le 16/6/2021.

2021S00707FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré aux recettes des finances de Monastir le 01/6/2021 reçu n°M028550, le nommé Tarek El Ataoui, titulaire de CIN n°06767261, demeurant à Moknin a vendu au profit du nommé Mohamed Elmsolli, titulaire de CIN n°06856272, le fonds de commerce de vente de tout produit avec la totalité de ses éléments corporels et incorporels qui le composent sis au carrefour elguedir n°157 Monastir.

Les oppositions doivent être adressées à Chokri Bouabana demeurant avenue combattant suprême immeuble de retraite Monastir dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 9/6/2021.

2021S00708FCCC2

Avis

Suivant acte de donation dressé par les notaires Chtourou Mourad et Ahmed Sallemi daté le 12/4/2021 enregistré le 28/5/2021 n°M028377 Monsieur Abdelhamid Ayedi CIN 00132764 a donné à son fils Moncef CIN 08336489 le fonds de commerce exploité dans l'activité de la vente du meuble et de l'ameublement ayant l'identifiant unique 728191Q situé à Sokra rue l'union du grand Maghreb à 4 km environ d'Ariana d'une superficie de 500 m².

Les oppositions se présentent au bout de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Echorouk le 9/6/2021 page 20.

2021X00687FCCC2

Avis

Suivant acte de donation dressé par les notaires Chtourou Mourad et Ahmed Sallemi daté le 12/4/2021 enregistré le 28/5/2021 n°M028344 Monsieur Abdelhamid Ayedi CIN 00132764 a donné à son fils Moncef CIN 08336489 le fonds de commerce exploité dans l'activité de la vente du meuble ayant l'identifiant unique 728191Q situé à Sokra 21 rue l'union du grand maghreb Ariana.

Les oppositions se présentent au bout de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Echorouk le 9/6/2021 page 20.

2021X00688FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 7/5/2021 enregistré à la recette des finances Gremda le 8/6/2021 sous le n°2020/494 quittance n°M042152, Mr Faouzi Belguih, CIN n°01276452 a vendu à Mr Yasine Klif CIN n°11114668 la totalité du fonds de commerce destiné réparation et équipement électricité, sis à la route Gremda km 5 Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Ahmed Oualha rue de l'armée lm. Eudar Sfax et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 11/6/2021 aux journaux Essabah et le Temps.

2021X00695FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 8/6/2021 et enregistré à la recette des finances de route Tunis Sfax le 9/6/2021 sous le n°21201732 quittance n°M044967 Monsieur Ben Hafsia Sleheddin a vendu à Madame Bezzin Ahlem Bent Elmouldi la totalité du fonds de commerce ayant pour objet l'activité de vente de fruits sec exploité dans le local sis à la route Habbena km 4 cité Bourguiba Sfax avec ses équipements et tous ses élément incorporels à savoir notamment la clientèle, l'achalandage, le droit au renouvellement du bail du local ou est exploité le fonds vendu.

Les oppositions au paiement du prix peuvent être formées au local ou est exploité le fonds de commerce sis à la route Habbena km 4 cité Bourguiba Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Assabah et le Temps parus le 15/6/2021.

2021X00705FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 6/3/2021 enregistré à la recette des finances le 25/5/2021 sous le n°21200373 quittance n°M019576, Mr Mhiri Houssem titulaire de la C.I.N n°0881541 sise à la rue Liberté entrée Makni et Koubaa n°3 a vendu à Mr Touibi Anouar titulaire de la CIN n°0841446 sise à la route Kaied M'hamed avenue 65 n°11 Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité en : café de premier degré sis à la route de Taniour Km4 Merkez Elaroui Chibia Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à la date de l'insertion de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne au bureau de l'avocat Maître Lotfi Maazoun sis à la rue Enassria immeuble TEJ bloc B 5ème étage bureau 4 Sfax El jadida.

Cette vente a fait l'objet de publication au journal quotidien «Essabeh» sous le n°23048 en date de 02/6/2021.

2021X00706FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé le 6/5/2021 et le 26/5/2021, enregistré à la recette des finances Tataouine le 02/6/2021, Quittance n°M037030, Enregistrement n°21201520, Dhao Ben Taif Abdelhak, titulaire à la CIN n°03401178, identifiant unique n°0579070C, demeurant à cité 7 novembre Tataouine, a vendu à la société les abattoirs Chahia, SARL, identifiant unique n°1490413B, son siège social est à la route Sidi Salem km 1.5 .3000 Sfax médina Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente de viande de volaille et de ses dérivés frais et cuits, produits en conserve, et autres types de viande, au local qui ouvre sur deux avenues et situé à l'avenue Ahmed Tlili Tataouine.

Les oppositions doivent être faites au cabinet de Maître Ahmed Ennouri, Avocat, sis à 27 rue Habib Achour Imm Anis Sfax, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Assabah» du 10/6/2021.

2021X00707FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Maître Hentati Moneem avocat à la cour 12 Rue Salem Harzallah 3000 Sfax, a rédigé un contrat pour la vente d'un fonds de commerce conformément aux exigences de la loi 31 de 2003 et à l'article 189 bis du code de commerce.

Par un écrit manuscrit daté le 28/5/2021 et enregistré le 4/6/2021 sous le numéro 21202245 quittance n° M038413.

Entre le vendeur Majed Ben Abdelhafidh Samoudi CIN 08183542. route Matar, km 1.5 immeuble Ons 3 Sfax et la société "MHARZA MARKET" (Acheteur) pour l'activité de "Vente des produits alimentaires et de nettoyages" exploitée au local situé à 7 Route Mharza km 3.5. Sfax.

Et dont publication parue aux quotidiens "Alchourouk" et "Le Quotidien" sous référence n°IP421/00645 du 10/6/2021.

Les oppositions s'effectueront entre les mains de l'avocat précité pendant les délais prévus par la loi à son adresse élue sise à 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax.

2021X00717FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 02/6/2021 enregistré à la recette des finances rue Abou Kacem Chebbi Sfax le 11/6/2021 sous n°21202231 Quittance n°M054892 Mr Mohamed Ali Bouhlel a vendu à Monsieur Hamza Tabib tout le fonds de commerce consistant en un local ayant pour objet tout type de commerce sis immeuble ELFOURAT Rue Abou Elhassan Ellakhmi n°9 Sfax dénommé Restaurant «ELKHOMSA» avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues chez Maître Abdelhamid Amir Avocat à la cassation Rue Taher Sfar centre Marhaba 3ème étage Sfax 3000 dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT.

Un avis a été déjà inséré au journal Echourouk du 16/6/2021.

2021X00719FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté du 2 juin 2021, rédigé par maître Wajdi Kossentini, avocat à la cour d'appel, Av Ahmed Aloulou imm.

essia, mezz. bureau M2, enregistré à la recette des finances de Sfax en date du 15 juin 2021 sous le n°2120 quittance n°M046865, Mr. Mokhles Bouam demeurant à l'Av. elbiaa km 2 Sfax a cédé à la dame Intisar Mtiraui demeurant au passage eh ekrout Sfax, l'ensemble du fonds de commerce constitué dans le local sis au centre commercial el palmarium Sfax et comportant notamment le droit à la clientèle et l'achalandage qui lui sont attachés ainsi que l'ensemble de ses ustensiles et accessoires.

Les éventuelles oppositions seront reçues entre les mains de Mr. Rochdi Bouhlel ayant la qualité de dépositaire du prix de vente et demeurant au café BISQUIME sis au centre commercial el palmarium Sfax, et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cet extrait a été publié au quotidien Essabah édition du 18 juin 2021.

2021X00721FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Korba le 3/6/2021 sous le n°21200955 quittance n°M024579 Mr Nassreddine Brinis Titulaire de la C.I.N n°06285918 du 6/02/2018 a vendu la totalité du fonds de commerce d'un local à usage activités informatiques et autre sis à l'avenue Habib Bourguiba Tazarka avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mm Sarra Bent Ahmed Ben Atigh Ep Belouaer Titulaire de la C.I.N n°06261206 du 11/02/2020.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa le 6/6/2021.

2021401494FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASS.P du 21/4/2021, enregistré à la recette des finances de La Marsa, le 28/5/2021, sous le n°48550 quittance 24202707, Mme Zakia Makni a cédé la totalité du fonds de commerce enregistré au registre de commerce de la cour de première instance de Tunis sous numéro 011697822018A, identifiant unique w1444158 spécialisé en vente restaurant, sis à la rue El Malaab La Marsa, à Mr Zouheir Mchala.

Les oppositions sont recevables auprès du Maître Souei Olfa à son cabinet rue Hédi Chaker centre commercial La Marsa, 20 jours au plus tard à partir de la parution de la présente au JORT délai de déchéance.

Cet avis est apparu au journal le quotidien du 10/6/2021.

2021401547FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 3/5/2021, enregistré à la recette des finances des Paradis Ariana le 26/5/2021 sous le numéro 21202502, quittance n°M048372. Monsieur Houssem Ben Tmessek a vendu à Mr Hamdi Bougolla la totalité du fonds de commerce sis au local situé au 16, rue Ahmad Khobthani cité Ennozha Ariana, exploité en vente articles cadeaux, journaux, boissons gazeux eaux minérales et tabac.

Toutes les oppositions doivent être adressées au bureau du Maître Anis Mrabet situé au 97, Avenue Habib Bourguiba 1er étage, bureau n°1 - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution au Jort.

Cet avis a été publié au journal Essahafa du 7/6/2021.

2021401567FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente daté le 9/8/2012 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 16/8/2012 quittance M057727 enregistrement 12704875 il a vendu Guerfali Rachid domicilié à Bizerte titulaire du CIN n°0253216 du 30/12/1977 au profit de Belghagi Sadok domicilié à 5 rue Ibn Khaldoun Bizerte titulaire du CIN n°00335526 du 26/8/2019 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels fast-food restaurant enregistré au registre de commerce sous le n°A0432492008 situé à 5 rue Ibn Khaldoun Bizerte pour un prix total de cinq milles dinars (5.000.000dt).

Toute opposition à propos de ce fonds de commerce sera faite auprès de l'acheteur Belghagi Sadok sis 5 rue Ibn Khaldoun Bizerte au terme maximum de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT notant que cette annonce a été publiée en date du 12/6/2021 dans les deux journaux Chourouk et Le Quotidien.

2021401569FCCC2

Résiliation d'un contrat de vente

Suite à un contrat de résiliation enregistré à la recette des finances des Berges du Lac le 14/6/2021 enregistrement n°21204187 quittance n°M046954; Mr. Hassen Taamallah titulaire de la C.I.N. n° 05045247 annonce la résiliation de contrat du fonds de commerce destiné à la vente des bijoux et montres de luxe sis au 09 résidence Les Bosquets, rue du Lac Léman - Les Berges du Lac titulaire de la C.I.N n°00260547 entre lui et Mademoiselle Fatma Chaouch titulaire de la C.I.N. n°00260547.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 18 juin 2021.

2021401613FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 29 avril 2021 enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil en date du 8-6-2021 sous le n°21200742

quittance M 021604, la société "CUBIC" domiciliée au n°204 Avenue Habib Bourguiba - le Kram 2015, a cédé à la Banque ZITOUNA, siège social sis au n°2- Boulevard Qualité de la Vie 2015 le Kram - Tunisie, le fonds de commerce exploité dans le local sis au n°14 Avenue de Carthage Ain Zaghouane - 2046 - Sdi Daoued - Tunis ayant une superficie de 1000 m², avec tous ses éléments incorporels et sans ses éléments corporels.

Cet avis a été publié au Journal «Le Quotidien» et «Echourouk» du 16-6-2021.

Les oppositions pourront être signifiées dans les vingt jours suivant la publication au J.O.R.T, chez Maître Mohamed Jerbi Avocat à La cour domicilié au siège de la société «Avocats du contentieux et des affaires» situé à l'immeuble «Ibn Charaf» sis au 03 rue «Ibn Charaf» - Le Belvédère - 1000 Tunis.

2021401623FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 25 mai 2021 enregistré à la recette des finances à Mateur le 28 mai 2021, quittance n°M023423 et n° d'enregistrement 21200886 Monsieur Rachid Ben Hassin Ben Khediri Ayari titulaire de la carte d'identité nationale n°01478738 en date du 21/11/2011 (mandataire) de Monsieur Akrem Ben Amar Juini titulaire de la carte d'identité nationale n°05629013 en date du 9/8/2017 a vendu à Madame Yosra Bent Salah Trabelsi titulaire de la carte d'identité nationale n°08399453 en date du 4 juin 2016, le fonds de commerce "Vente Produits Alimentaire" avenue Habib Bourguiba wkalet El Marakchi Mateur.

Les objections doivent parvenir à l'acheteur à son adresse sise 03 Lotissement Essanawbar Khamouma, Mateur dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution au journal officiel.

Ce contrat est paru aux journaux Achourouk et le Quotidien, jeudi le 17/6/2021.

2021401627FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Beb Souika le 9/6/2021 quittance n°M031579 sous le n°21301341 Amel Bent Omar Ben Akacha Slama en vertu d'une procuration à Mme Souad Bent Omar Ben Akacha Ayari a loué la totalité du fonds de commerce en tant que gérance libre qui est en activité imprimerie sis à l'avenue Ali Belhouane n°2 Beb Khadhra Tunis à Akrem Ben Mokhtar Ben Lazhar Arfaoui.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et Quotidien le 17/6/2021.

2021R01750FCCC3

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 02/6/2021 enregistré à la recette des finances Boumhel le 10/6/2021 quittance n°M029844, enregistrement n°21201675, Mlle. Samer Hmila et Mlle. Samar Hmila ont vendu à Mr. Ilyes Rihani la totalité du fonds de commerce, destiné pour la restauration rapide et pizzeria sis au local commercial Résidence Yasmine, 05 av de l'Indépendance, Boumhel Elbassatine, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées au bureau de Maître Toumi Ben Farhat dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de la parution de la présente annonce au JORT.

La présente annonce est parue au journal Le Quotidien du mercredi 16 Juin 2021.

2021R01759FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant acte SSP en date du 30/02/2017, enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 à Sousse le 7/7/2017 sous n°17301414 Quittance n°M044955. Mr Mohamed Wajdi Boussalmi, titulaire de la CIN n°09254709 demeurant à Khézama Ouest Sousse, a loué à Mme Ibtissem Abidi, titulaire de la CIN n°08477154 demeurant à la Rue Ibn Abi Taleb Cité Souafa - Bouhcina- Sousse, la totalité du fonds de Commerce du local destiné Pâtisserie, sise à n°2 Rue Abdessalem Nabli Bouhcina Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 1 an renouvelable à partir du 01/7/2017 et finissant le 30/6/2018. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 17/6/2021.

2021S00694FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances d'El Manar le 8/4/2021 sous le n° d'enregistrement 21300984 quittance n°M028773 Mr. Billel ben Ahmed Ben Amor titulaire de la C.I.N n°05279261 a loué la gérance libre du fonds sis à 6979 dans le complexe universitaire d'El Omrane Supérieur exploité pour la vente des gâteaux et de pizzas à Mr. AbdelKarim Ben Khalifa Al-sahel titulaire de la C.I.N n° 08644419.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 16 juin 2021.

2021401568FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association

Nom d'association : Association Tunisienne pour l'intégration des jeunes

«Persévérance»

Adresse : 24, Rue Lac Malarene les Berges du Lac 1053 Tunis.

Objet : Culturelle, Educatif.

Objectif :

- Inculquer les valeurs de la citoyenneté, l'esprit civique, le volontariat et la solidarité.

- La participation à limiter les dangers de la délinquance et éliminer tout obstacle handicapant le développement de la personnalité des individus.

- Soutenir les efforts de l'Etat concernant l'infrastructure des espaces éducatifs.

- L'assistance aux personnes handicapées et aux familles dans le besoin.

Présidente : Fatma Rekik

Secrétaire générale : Naïma Ben Akla

Trésorier : Marouen Mazhoud.

2021T00609APSF1

Constitution d'un complexe aquatique

En application du compte rendu d'une assemblée plénière du 8 avril 2021 et enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid sous le numéro 21704502 le 11 juin 2021, un complexe aquatique a été constitué sous l'appellation (Complexe de Développement Agricole à Jarayediya, Tawalbeya Makarem Sidi Bouzid Est) dans le but d'approvisionner, la région en eau potable sous la direction des membres suivants :

- Mongi Ben Mohammed Badri, titulaire de la carte d'identité nationale n°00360886 (responsable)

- Naji Ben Al-Eid Badri, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05959068 (Trésorier)

- Sami bin Al-Bashir Badri, titulaire de la carte d'identité nationale n°06079171 (membre).

2021R01737APSF1

Constitution du syndic de la résidence El Khir

Selon le procès-verbal constitutionnel en date du 7 février 2021 enregistré à la recette des finances El Yasminette le 1 mars 2021 sous le numéro 21700493 et le reçu numéro MO10431, il a été décidé de constituer le syndic de la résidence el khair.

Adresse : Résidence EL Khair, Rue de Sfax 2063 La Nouvelle Medina3

Les membres :

- Monsieur Gassab Hatem : Président

- Monsieur Tlili Mohammed : Trésorier

- Monsieur Sfaxi Kais : Secrétaire général

- Monsieur Hmaid Abdallah : Membre

- Madame Bali Najwa : Membre

- Madame Basma Mahmoudi : Membre

- Madame Mammi Samah : Membre.

2021R01749APSF1

Homologation de résolutions

Comptes rendus des réunions

Aujourd'hui, lundi 4/5/2021, à 10h à Kambout, la séance plénière s'est tenue sous la tutelle du maire de la région et des représentants de la commission régionale de développement agricole de Tataouine.

Le bureau de la session était composé de M. Abdelatif Houcine en tant que président et de M. Abdelatif Mohamed et Elnajah Mabrouk en tant que rapporteurs.

M. Elnajah Hédi Ben Ahmed a été élu le président, Ali Ben Salem Elsayed trésorier, Ahmed Ben Mohamed Ben Aoun, Elkamel Ben Mabrouk Bader, Chedili Boudhib en tant que membres.

Le Conseil a également décidé de déléguer à son Président et au Trésorier les pouvoirs nécessaires pour effectuer les opérations de dépôt et de retrait du compte courant et pour la paix.

2021R01732APSF2

Homologation de résolutions

Suivant PV d'assemblée générale ordinaire daté le 21 Mars 2021 enregistré à la recette des finances Menzeh5 le 26/5/2021 sous n°21802939 quittance n°M052485, il a été élu le bureau de syndic résidence Vinci.

Le Bureau est constitué de :

- Présidente : Nadia Ben Abdallah

- Trésorière : Salma Moalla

- Secrétaire générale : Basma Belghith

- Membre : Imen Fourati

- Membre : Yassine Annane.

2021R01764APSF2

Avis

Renouvellement des membres du comité du syndic, Résidence chourouk-cité Riadh 5- Sousse

Suivant P.V de l'assemblée de syndic de la résidence chourouk en date du cinq avril 2021, il a été décidé la désignation des nouveaux membres du syndic :

- Mohamed Sghaier Rebhi : président du syndic

- Mohsen Trabelsi : vice-président

- Hedi Hmidi : trésorier

- Ammar Ekrimi : membre

- Salah Bouzazi : membre

- Ghazi Timoumi : membre.

2021S00697APSF2

Syndicat

Résidence le Belvédère

40 Av. Mohamed Abdelwaheb

Jardin d'El Manzah 1

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale Elective en date du 30/3/2021 enregistré à la recette des finances d'El Manar le 7/4/2021 sous quittance numéro M043225 sous le n° d'enregistrement 21802239 dont il a été procédé à l'élection des membres du syndicat comme suit :

- Le président du syndicat : Mr. Mohamed Rourou

- La trésorerie du syndicat : Mme Fawzia Gdoura

- En charge des affaires juridiques : Mme Nabila Mrad

- Responsable des services de maintenance : Mr. Omar Hedhili.

2021401548APSF2

Homologation de Résolutions

Procès-verbal de l'assemblée générale du Syndicat

Résidence Rim1 village Elwaha Elagba

Suite à l'assemblée qui s'est déroulée le 14 mars 2021 il a été élu Jawher Issami comme président de syndicat Mohamed El Arbi Salah comme trésorier et Lotfi Chebbi comme secrétaire général à partir du 1 janvier 2021 d'après le PV enregistré le 7 juin 2021 à la recette des finances de Sidi Hcine Tunis sous le n°21701465 Reçu n°1035284.

2021401611APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tel : 71 297 117/20 898 316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Parties saisies : Mr Ahmed Trabelsi résident au n°14 rue Ibn Khayem Joujia, titulaire de CIN 06438468

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour d'appel, demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit du droit de la nue propriété concernant les parts indivises d'un terrain agricole n°12 ayant une superficie de 35470 m² objet du titre foncier n°609051 Nabeul dénommé Nozha 67, l'immeuble se situe à la région de Takelsa, il est délimité de l'ouest par les parcelles 15, 6, 5, 4, de l'est par la parcelle n°17, du sud par la parcelle n°17.

Mise à prix : (41 .800.000 dinars) frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 19/7/2021 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Grombalia. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois où la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Grombalia ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2021R01781VEPA1

Adjudication immobilière

Il sera procédé à la vente : L'immeuble ci-après le 19/7/2021 à 9h du matin à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia au palais de justice de Mahdia.

Les demanderesses à la vente :

1/ Sabiha Bent Taib Nasef, femme au foyer, saisissante, Domicile élu chez son Avocat Maître Saber Gmar.

2/ Rym Bent Hsen Jbara, employée, saisissante, Domicile élu chez son Avocat Maître Saber Gmar.

Le débiteur saisi : Hsen Ben Salah Jbara, travailleur à l'étranger, propriétaire, demeurant à Manzel Hamza Mahdia.

L'immeuble mis en vente : la totalité de l'immeuble immatriculé, objet du titre foncier n°11115 Mahdia dénommé «Kais» situé à Hiboun rue Alromman Mahdia, Gouvernorat de Mahdia. Le dit Immeuble est un terrain presque rectangulaire clôturé de mures et contenant un bâtiment moderne nouvellement construit à usage résidentiel se composant d'un rez-de-chaussée et d'un 1er étage totalement indépendant.

le rez-de-chaussée se compose d'un hall, un salon, deux chambres, une cuisine, une salle de bain et une toilette d'une superficie générale de 149 m² pour le rez-de-chaussée pour le 1er étage il est composé d'un salon, deux chambres, une salle de bain. Et d'une surface générale de 129 m².

L'Avocat poursuivant : Maître Saber Gmar Avocat à la cour d'appel à son étude sise à l'Avenue 2 mars 1934, immeuble Eljendoul 3ème étage, Identifiant fiscal : 1422047/V.

Mise à prix : déterminée à 507.450.000D par les experts M. Hamden Soua et M. Mohamed Sidhom suite à la demande sur requête n°2122/2019 plus les frais de l'adjudication.

Les conditions de visite de l'immeuble : Pour consultation du cahier de charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia ou contacter l'Avocat poursuivant Maître Saber Gmar. Il est possible de visiter l'immeuble mis en vente chaque dimanche de midi jusqu'à 13h de l'après-midi et pour participer à l'adjudication il faut consigner le 1/3 de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations.

2021S00715VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M.F : 000 P A 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie : Salem Lahmar, titulaire de la CIN n°01211121, menuisier, demeurant à la zone de Kharj- El Hencha - Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain sis à la zone de Kharj - El Hencha - Sfax d'une superficie totale de 498 m² sur lequel est édifiée" une maison au-dessus de laquelle une carcasse de construction clôturée en briques est bâtie, *un studio et *un atelier de menuiserie dont la superficie totale est de 300 m² détaillée comme suit :

- La maison est d'une superficie de 188 m², elle contient 4 pièces, un hall, une cuisine, une salle de bain et une véranda.

- Un atelier de menuiserie situé dans le coin sud ouest du terrain exploité par la partie saisie

- Un studio, parallèle à la maison du coté sud, d'une superficie de 87 m² contient 2 pièces, un hall et une salle d'eau.

La totalité du terrain est limité du sud et de l'ouest par une rue d'où son entrée, du nord par Thamer Lahmar et de l'Est par Mouldi Ben Rejab

La mise à prix : 102.000.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 19/7/2021 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2021X00708VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

Abdelhamid Ben Khlifa Bouzaieni commerçant, CIN 04320725 demeurant :

1/ Route de l'Aéroport km4 cité Ennasim n°30 Sfax

2/ Route Meknesi km 1.5 Regueb Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "Tozeur" objet du TF n°51880 Sidi Bouzid d'une contenance de 150.000m² sis à Gouleb Rgueb gouvernorat de Sidi Bouzid. Il est composé de deux parcelles. La parcelle n°3 d'une contenance de 73700 m² consistant en un terrain agricole contenant une maison non habitable, un garage, un puits non équipé, une réserve d'eaux, une étable, quelques arbres fruitiers en mauvais état et le reste nu.

La parcelle n°1 d'une contenance de 76300 consistant en un terrain nu contenant quelques creux et le reste nu.

Mise à prix : (157.266.000D) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : le 27/7/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00712VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 32 Rue Hedi Karray Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité de caution :

Salma Bent Abdelmajid Ben Taieb Siala, titulaire de la CIN 05271959, demeurant à la vieille Madina, rue du Majistrat n°6 Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°28881 Sfax, dénommée «Villa Imen» qui est constituée d'un terrain de 645 m2 d'une seule parcelle, située à la route de Gabès km 3 sur le bord et entre 2 rues, sur lequel est bâtie une villa de 2 étages, son état actuel ancien.

Mise à prix :

Fixée à deux cent seize mille dinars (216.000.000D) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3, rue Ahmed Aloulou n°4 à côté de la CNSS Sfax le mercredi vingt et un Juillet deux mille vingt et un (21/7/2021) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax2.

2021X00724VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après abaissement du prix

Ls créancier saisissant : Baligh Feki, sa profession comptable, titulaire de la carte d'identité nationale n° 05282589, son domicile élu à l'étude de son Avocat Maître Lassâad Fourati, sise Immeuble ElManar Escalier «C» premier étage Sfax.

Débiteur saisi : Abdelaziz Ben Belgacem Hamdane, sa profession Moniteur d'Auto Ecole, titulaire de la carte d'identité nationale n°01321488 demeurant Rue des Martyrs La Skhira Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Lassâad Fourati, Avocat à la cour de cassation ayant son étude Immeuble El Manar Escalier «C» Premier étage n°6.

Son matricule fiscal : 630359L.P.A.000

Description de l'immeuble à vendre :

Le premier immeuble objet des enchères concerne l'ensemble de l'immeuble objet du titre foncier n° 114960 Sfax dénommé «Halima» qui se compose d'une parcelle de terrain ayant une superficie de 662 m² qui comporte une seule parcelle et dont la propriété est dévolue au débiteur suivant le jugement d'immatriculation n°21947 Sfax en date du 25/01/2012 et dont les références de son immatriculation sont mentionnées à la Conservation de la Propriété Foncière de Sfax en date du 22/5/2012 volume 2012/3 n° 6246 numéro du 8 titre délivré le 02/103534 d'après l'exploit du commandement inscrit sur le registre foncier d'un immeuble immatriculé et qui vaut une saisie immobilière procédée par l'Huissier de Justice Maître Sami Ktata en date du 11/02/2021 suivant son acte n°4513.

D'après le rapport d'expertise procédée par les deux experts Messieurs Taieb Ben Othmane et Rachid Charfi en date du 30/9/2020 en vertu de l'ordonnance en référé n°2020/7982 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 en date du 01/9/2020 l'immeuble se compose d'un logement ouvrant à l'Ouest sis à la délégation de Skhira Avenue de la Plage du Port - Gouvernorat de Sfax où se trouve le siège de la Commune de la localité et l'Hôpital près du Lycée Secondaire du côté gauche en direction du Sud, il se compose d'une salle de réception, trois chambres, une cuisine, une salle d'eau, un couloir, une véranda du coté Sud et une autre du coté Nord, sa superficie couverte est de 168 m2 coloré en vert au plan joint au rapport d'expertise.

Ce logement est édifié sur une parcelle de terrain clôturée par des murs des quatre côtés, mesurant en partant de son angle Sud Ouest vers l'Est 27 m² puis en déviant vers le Nord 23,50 m puis vers l'Ouest 17.70 m jusqu'à un angle cassé d'une longueur de 6.35m puis vers le Sud jusqu'à l'angle de départ des mesures 28 m elle a une superficie de 662 m² et colorée en rouge au plan du rapport d'expertise.

L'immeuble est limité au Sud par Kamel Hdaidia à l'Est par un terrain nu au Nord par une rue ainsi qu'à l'Ouest d'où son passage.

L'état de la construction est bon ses murs sont revêtus d'enduit et certains sont peints. Le sol est en carrelage, les toits sont en dalle, l'immeuble comporte une salle de bain et une cuisine, il est équipé par l'eau courante et le courant électrique, il est habitable et exploitable.

Les voisins de l'immeuble sont des logements, il est proche des magasins de commerce et des services administratifs et a une bonne position d'après le rapport d'expertise.

Il est loué par Mohamed El Falah moyennant un montant mensuel de loyer de 270 dinars. Ce contrat de location n'est pas inscrit au registre foncier.

La valeur du premier immeuble est estimée par les deux experts à 140 520,000 dinars.

Le deuxième immeuble objet des enchères concerne la première part de l'ensemble des 3 parts objet du titre foncier n°24187 Sfax dénommé «RIM» en date du 11/02/2021 sous le n°4513 et immatriculé à la Direction de la Conservation Foncière de Sfax en date du 4/3/2021 dépôt à Sfax volume 2021/2 n°556 qui comporte une parcelle de terrain agricole de forme rectangulaire sise à la localité d'El Hamada Délégation de Skhira sur la Route de Kairouan prés de l'autoroute de Sfax - Gabès d'une superficie de 14 hectares 44 ares et 12 centiares colorée en rouge au plan des deux experts et la photo par satellite.

Une construction de logement non achevée est édifiée sur terrain qui comporte deux chambres une véranda. Sa superficie couverte de 135 m² colorée en vert au plan. Derrière où trouve un bassin d'eau et un espace de semence non loin du logement du côté Sud comportant un trou spiral pour le pompage de l'eau non exploitable.

Le terrain est complanté de 106 pieds d'oliviers dont 48 de jeunes pieds non productifs et le reste comporte de vieux pieds âgés qui manquent d'entretien il comporte deux amandiers et un figuier.

Le sol du terrain est argileux de fertilité moyenne le terrain est pierreux dans la majorité de sa surface.

Par ailleurs la construction est non achevée sans portes et sans fenêtres, elle est actuellement inhabitable.

Tandis que le puits est non exploitable actuellement.

Le terrain est situé à une zone agricole active proche de la Route goudronnée mais actuellement il est en friche compte tenu que le débiteur saisi n'est propriétaire que du tiers dans l'indivision de cet immeuble par conséquent la valeur de la part lui revenant de cet immeuble est de 42.696,000 dinars de l'intégralité de la valeur de l'immeuble fixée à 128.088,000 dinars. Les charges réelles grevant le premier immeuble objet du titre foncier n°114960 Sfax (Néant).

Les charges réelles grevant le deuxième immeuble objet du titre foncier n°24187 Sfax (Néant).

Les enchères des immeubles précités auront lieu à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2 à son siège sis à la Rue Ahmed Aloulou Sfax Jadida et ce le Mercredi vingt et un Juillet deux mille vingt et un (21/7/2021) à neuf heures du matin et heures suivants.

Mise à prix après abaissement du prix : Valeur du premier immeuble objet du titre foncier n°114960 Sfax : 140.520,000-40% = 84.312,000d

Quatre vingt quatre mille trois cent douze dinars

Valeur des parts revenant à Monsieur Abdelaziz Hamdane et se rapportant au deuxième immeuble objet du titre foncier n°24187 Sfax

42.696,000 d - 40%= 25.617,600

Vingt cinq mille six cent dix sept dinars 600 millimes

En sus des dépenses taxées estimées à 4.005,258 dinars En sus des divers frais.

La visite des deux immeubles à vendre est possible durant les horaires de travail.

2021X00746VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble enregistré

Poursuivant : Banque de l'habitat siège social 21 rue Khair Eddine Bacha Tunis

Partie saisie : Jamal b. Hédi Rahmouni demeurant à cité Khadhra Kasserine.

Avocat poursuivant : Maître Mhamdi Youssef avocat à la cour de cassation Kasserine.

Référence exécutoire : Jugement de 1ère instance n°14163 daté le 3/10/2013, suivant lequel la partie saisie doit payer au poursuivant la somme de 10.090.150 dt et 35.657.581 dt sur les échéances non payées avec les intérêts et 47.450dt sur la somation de payement et 150dt sur les frais d'avocat.

Procédure d'exécution : p.v n° 5364 daté le 25/3/2021 et p.v d'essai n°5364 date le 18/3/2021 et p.v et pv. Exec n°5364 daté le 20/5/2021 et p.v n°5364 daté le 11/12/2015.

Meuble objet de la saisie : immeuble situé à la rue de l'indépendance Kasserine surface de (104.5 parts /519 parts immeuble enregistré n°023353 Kasserine.

Mise à prix : 99.000.000dt.

L'immeuble sera vendu à l'audience publique devant le tribunal de 1ère instance Kasserine le lundi 12/7/2021 à 9h du matin et suivant.

Parti saisie doit au plus tard le jour de l'audience présenter leurs moyens défenses par l'intermédiaire d'un avocat.

Il est possible de visiter l'immeuble objet de la saisie tous les jours de la participation aux enchères et ouverte à toute personne et après consignation de 1/3 du montant pour de plus amples renseignement s'adresser consulter de cahier des charges auprès du greffe du tribunal et à l'étude de l'avocat poursuivant.

2021401650VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Bureau Maître El May Slah

Avocat à la cour de cassation

09 rue Tripoli Bizerte

Tel : 53 802 888

Requérant : Aycha El Rafrafi domicilié à la rue el riyadh Ras - Jebel élu son domicilié chez l'étude de son avocat Maître El May Slah, sis à 09 Rue tripoli Bizerte en sa qualité de créancier saisissant hypothécaire.

Débiteur saisi : Monsieur Kboubi Mehrez Ben Brahim demeurant cité Rayahine Rafraf Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître El May Slah : avocat à la cour de cassation 09 rue tripoli Bizerte

Immeuble saisi : il s'agit d'un terrain agricole d'une superficie globale de 5282m² sur lequel bâtie un garage de 700 m² objet du titre foncier 27026 Bizerte dénommée "Mehrez" selon évaluation de l'expert Mohamed Fawzi Ben Aissa suivant son rapport du 18/12/2020 et en vertu d'une ordonnance sur requête n° 42316 rendu le 5 décembre 2018 par le président du tribunal de première instance de Bizerte.

Mise à prix : Elle a été fixé à la somme de quatre cent soixante quatorze mille sept cent quarante dinars (474.740, 000).

La participation aux enchères se fait par le biais d'un avocat après consignation du tiers de prix.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le 20/7/2021 à partir de 9 h du matin, devant la chambre des criées du Tribunal de première instance de Bizerte.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine pendant les horaires administratifs.

La consultation du cahier des charges peut se faire soit au greffe du Tribunal de première instance de Bizerte soit à l'étude de Maître El May Slah sise à 09 rue tripoli Bizerte

Observation : toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par loi.

2021401654VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de distribution

Le greffier de la chambre de distribution des deniers auprès du tribunal de 1ère instance de Zaghoun avis qu'il sera procédé à la distribution de la somme de 167.402.233 dinars consignée à la caisse des dépôts et consignations suivant reçu n°R003954 du 10/5/2017 et sous le compte n°001, par maître Lamjed Arfaoui au nom de Ferjani Kamilia en vertu de quoi est enrôlée l'affaire n°115.

Tout créancier désirant participer devra produire ses titres de créance au greffe dudit tribunal dans les 30 jours à partir de la publication du présent avis sous peine de forclusion. L'article 468 CPCC stipule que tout créancier désirant participer à la distribution est tenu à peine de forclusion de produire ses titres de créance au greffe dudit tribunal dans un délai du 30 jours à partir de la publication au JORT ou de la réception de la lettre recommandée, il doit en outre demander la collocation par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertions et sommations prévus aux deux articles précédents.

2021T00616VEPA2

Avis de distribution

Le greffier de la chambre de distribution au tribunal de 1ère instance de Grombalia Informe le public qu'un montant de onze mille dinars consigné à la trésorerie générale le 19 /1/2018 suivant quitus n°M006323 va être distribué et ce à la demande de Me Salwa Lahyani avocate des établissements Loukil de Cie contre Khaled Batnini affaire n°97 en conséquence il est à rappeler les dispositions de l'article 468 du CPCC dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a eu lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

Le présent avis a été rédigé conformément aux 466 et 468 du CPCC.

2021T00624VEPA2

Faillite de la société "SANABEL MED" - SA

R.C : B2410102004

MF : 0891307Y/A/M/000

N° CNSS : 154798-83

Par jugement rendu par le Tribunal de première instance de l'Ariana dans l'affaire n°275 Mme Sihem El Euch a été désignée syndic de faillite et Mr Moured Athmouni a été nommé juge commissaire. Les créanciers de la société sont appelés à communiquer un état récapitulatif de leurs dettes dument signé ainsi que les originaux de leurs pièces justificatives au bureau du syndic de faillite sis à l'Avenue Hédi Nouira Ennasr 2 immeuble Primavera II Mezzanine bur MB2 Ariana dans un délai de 15 jours à partir de la date de la parution de cette annonce.

2021T00626VEPA2

Changement du syndic de faillite de la société FABRIJO

Route de Chérifet Soliman

R.C : B139421998

MF : 31824F/A/M/000

N° CNSS : 131941-21

Par jugement rendu par le Tribunal de première instance de Grombalia le 26/5/2021 dans l'affaire n°41 Mme Sihem El Euch a été désignée syndic de faillite au lieu de Mr Mohamed Salah Ben Afia.

2021T00627VEPA2

SOCIETE TEJRA ZERAMDINE

SA

Capital : 40 000 000

IDU : 0022007 C

N° d'affiliation à la CNSS : 1670923

Siège social : Km 10 Route Zeramdine Menzel Hayet

En vertu d'une décision rendue par Mr : le Président du tribunal de première Instance de Monastir en date du 17/5/2021, il a été décidé l'ouverture des procédures de redressement pour la SOCIETE TEJRA ZERAMDINE SA située à Km 10 Route de Zeramdine Menzel Hayet et l'ouverture d'une période de contrôle pour neuf (9) mois et la nomination de Mme Wissem Nasr juge contrôleur et la nomination de l'expert judiciaire Mr Belgacem Ben Khaled (Immeuble EL AHMADIA 04 Rue Georges Gorse La Corniche Sousse 98 401 023) comme administrateur judiciaire chargé de l'élaboration du plan de sauvetage dans un délai de quatre mois et l'interdiction à la débitrice la cession de son actif ou son hypothèque sauf après autorisation préalable de la présidence du tribunal et la suspension des procédures d'exécution consistant à la reprise de meubles et le recouvrement des

créances antérieures à la date de l'ouverture des procédures de redressement à l'égard de la débitrice et l'arrêt de l'application de tous intérêts sur les crédits y compris pour le leasing ainsi que les pénalités de retard.

2021S00682VEPA2

Appel d'offres n°03

Cession de la société

ELBENE INDUSTRIE

DE FACON GLOBALE A AUTRUI SA

Capital : 40.000.000 DT

I.U : 0010478 S

N° d'affiliation à la CNSS : 50137/85

Sidi Bouali 4040 Sousse Tunisie

En vertu de la décision rendue; par la chambre de redressement judiciaire au Tribunal de première instance de Sousse en date du 8/6/2020 dans le cadre de l'affaire n°117/17 portant cession de la Société ELBENE INDUSTRIE à autrui d'une façon globale et la décision de la chambre commerciale audit tribunal en date du 01/6/2021 confiant à l'administrateur judiciaire le renouvellement de l'annonce de la décision de cession de la société ELBEN INDUSTRIE. Et suite à l'approbation du cahier des charges relatif à ladite opération par Mme le juge commissaire audit tribunal, l'administrateur judiciaire Mr Belgacem Ben Khaled nommé : contrôleur : d'exécution (IMMEUBLE AHMADIA 04 Rue GEORGES GORSE LA CORNICHE 4000 Sousse (98 401 023) lance un appel d'offres pour la cession globale à autrui de ladite Société à son état de tous les côtés. La mise à prix est fixée à cinquante millions de dinars (50.000.000,000). Ceux désirant l'acquisition de l'établissement sus-indiqué peuvent contacter le contrôleur d'exécution à son adresse sus-indiquée pour le retrait du cahier des charges contre le paiement de 400 dinars. Les visites ne sont possibles qu'après avoir pris un rendez-vous avec le contrôleur d'exécution.

Les offres doivent être adressées à Mme le juge de l'entreprise au tribunal de première instance de Sousse par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir

Appel d'offres relatif

A l'achat de "LA SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

EX TUNISIE LAIT"

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le lundi 26 juillet 2021.

2021S00683VEPA2

Appel d'offre pour la deuxième fois

Cession de la société «IRIS Impression»

Sise à la ZI Enfidha 2 4030 Sousse

MF : 1009219 Q

RC : B0942822007

Suivant la décision du TPI de Sousse 2, Affaire n°29058, le commissaire à l'exécution lance un appel d'offre pour la cession de l'actif immobilier et mobilier de la dite société.

Les personne intéressées peuvent retirer le cahier des charges contre le paiement de 50 dinars non remboursable et visiter les lieux après avoir fixé un rendez vous avec le commissaire à l'exécution.

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le 15 Août 2021. Le cachet de la poste fait foi.

Pour tous renseignements veuillez contacter le commissaire à l'exécution à son siège sis à Place Farhat Hached Immeuble "Ben Chérifa (au dessus BH Bank) 4ème étage Sousse 4000 Tél : 73 221 907 / 29 617 815.

2021S00703VEPA2

Liquidation amiable

Société Mars Industrial Contacting S.A

Route Al Ain - km 4 - Résidence Rawdhane 3ème étage Bloc A

MF : 1377862M

L'AGE de la société MARS INDUSTRIAL CONTRACTING . S.A réunie le 12 avril 2021 dont le PV a été signé et enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés de Sfax le 28 mai 2021, sous le n°21502545, selon quittance n°M002739, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 8 juin 2021, a décidé de prononcer la liquidation amiable de la société et désigner Monsieur Béchir Akkari en qualité de liquidateur.

Les créanciers détenant des titres de créances sur la société sont invités à présenter leurs justificatifs par tous les moyens légaux au bureau du liquidateur :

Béchir Akkari

Im. Intégra 2, rue d' Argentine 1002 Tunis Belvédère

Tel : 71 800 802

Fax : 71 800 344.

Les délais de réception des justificatifs de créances sont fixés à 30 jours calendaires à compter de la date de publication du présent avis.

2021X00694VEPA2

Faillite de la société RAHMA de confection :

Société à responsabilité limitée

Siège social : Route de Mahdia Km 7 Sakiet Eddayer

Registre de commerce : 02500651

Matricule Fiscal : 620722E

La chambre commerciale du tribunal de première instance de Sfax a rendu en date du 20/04/2021 sous le n° d'inscription 9206 un jugement dont la teneur suivante :

- La déclaration en faillite de la société "Société RAHMA" de confection domiciliée : Route de Mahdia Km 7 Sakiet Eddayer, Sfax et la fixation de la date du 20/4/2019 comme date de cessation de son paiement.

- La nomination de Monsieur Hatem el Kharratt comme juge commissaire de la faillite ;

- La nomination de l'expert comptable Monsieur Abdeljelil Bouchaala comme syndic de la dite faillite qui a élu son siège à l'adresse suivante :

Route de Gremda km 0.5 Imm ASMA PALACE MEZANINE Sfax. Tél : 74 404 617 - 74 404 618

A cet effet, le syndic de la faillite invite toute personne intéressée par cet avis de présenter ses dettes accompagnées des pièces justificatives à son adresse sus indiquée à compter de la publication du présent avis dans les quinze (15) jours pour les résidents et soixante (60) jours pour les non résidents, ainsi que pour la trésorerie générale et la Caisse nationale de Sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 531 de la loi n°2016-36 du 29/4/2016.

2021X00709VEPA2

SOCIETE BEN GHILOUF DES TRAVAUX

Siège social : Rue Médenine Km 9 Tbelbou BP 119

MF : 0545422W/A/M/000

N° Affiliation CNSS : 185464.37

En venu du Jugement rendu par le Président du Tribunal de Première Instance de Gabès le 14 juin 2021 sous le n°43545, il a été décidé ce qui suit :

- Premièrement : Autoriser la mise en œuvre des procédures de règlement judiciaire pour le compte de la "Société des travaux Ben Gitouf" et d'ouvrir une période d'observation à son encontre, déférer le dossier au juge commissaire au sein dudit Tribunal afin de contrôler la procédure

- Deuxièmement : La désignation de l'expert-comptable Monsieur Habib Maâlej en qualité d'administrateur judiciaire, chargé d'élaborer un plan de sauvetage, qui sera remis au Juge Commissaire dans un délai ne dépassant pas six mois.

- Troisièmement : La suspension les procédures d'exécution visant le recouvrement de dettes antérieures à la date d'acceptation de la demande de règlement judiciaire durant la période d'observation, à l'exception de celles relatives aux créances revenant aux salariés soumises à autorisation du président du tribunal.

- Quatrièmement : La suspension des actes d'exécution visant le recouvrement de dettes antérieures à la date d'acceptation de la demande de règlement judiciaire durant la période d'observation ou les actes d'exécution visant la récupération des biens meubles ou immeubles pour défaut de paiement d'une créance, à l'exception de celles relatives aux créances revenant aux salariés soumises à autorisation du président du tribunal comme.

- Cinquièment : Autoriser l'arrêt du cours de tous les intérêts et pénalités de retard et la suspension des délais de déchéance durant la période d'observation, et l'interdiction à la Société débitrice durant, ladite période de céder ou de donner en garantie son actif immobilisé et ses matériels nécessaires à l'exploitation durant la période d'observation

- Sixièmes : Fixer la date de cessation des paiements le 4/6/2021 ;

- Septièment : L'insertion de la présente décision au registre national des entreprises de la débitrice, la transmission d'une copie à la Commission de Suivi des Entreprises Economiques et sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne à la charge de la société débitrice.

Les créanciers sont tenus d'inscrire leurs créances antérieures à l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire et de présenter les documents justificatifs au bureau de l'administrateur judiciaire sis à Avenue Abou Kacem Chebbi, immeuble ELYSSA CENTER 1er étage, Bureau n°101 3000 Sfax, tél : 14 202 500, Téléfax : 14 212 111 et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication au Journal Officiel et 60 jours pour les créanciers étrangers.

2021X00714VEPA2

Clôture de Mission de Mandataire de Justice

Société de Cap Bon Irrigation

Identifiant fiscal : 0020785G/A/M/000

Le Mandataire de Justice, Maître Mokhless Ben Youssef informe le public de la décision de juge commissaire du tribunal de première instance de Grombalia en date du 8/6/2021 de la clôture, de la mission du Mandataire de Justice de la Société Cap Bon Irrigation «CBI» identifiant fiscal 0020785G/A/M/000, aussi il a été décidé le dépôt du dossier au greffe du Tribunal et d'informer les parties concernées de cette décision de publier cette décision sur le Journal Officiel et la clôture des comptes bancaires ouverts par le Mandataire du Justice au profite de la société CBI.

2021401571VEPA2

Appel d'offre cession d'un complexe Touristique et immobilier

Route de la Corniche Bizerte

En vertu de la décision du tribunal de Bizerte dans le cadre de l'affaire de redressement n°32, de la SHT Douja société en redressement judiciaire sise route de la corniche Bizerte I.U : 0040519A, le contrôleur d'exécution met en vente globalement ou séparément un complexe touristique et immobilier sise à la route touristique corniche Bizerte composé de trois lots : -lot N°1 : un hôtel touristique dans son état d'une capacité de 506 lits accédant directement à la plage et un terrain mitoyen d'une superficie de 9024 m² accédant directement à la plage.

L'Agence Foncière Touristique a autorisé son affectation à un complexe immobilier touristique. - Lot n°2 : complexe commercial d'une superficie de 2830 m² en état de délabrement et dont la caractéristique, selon le plan d'aménagement urbain de la ville de Bizerte, H : 20m, R+S. - Lot n°3 une villa de très haut standing d'une superficie de 1923 m². Pour plus de renseignement et visite tél : 71.888.817 et 98.330.914 (HB), les personnes intéressées par cet appel d'offre peuvent retirer le dossier d'appel d'offre au bureau du contrôleur d'exécution sis centre Dorra Bloc B bureau W6 2ème étage Manar3 contre paiement de 200 DT.

Les offres doivent être adressées par rapid poste ou par lettre recommandée avec AR au nom de Mr Fethi Said administrateur Judiciaire et contrôleur d'exécution centre Dorra Bloc B bureau N° 2ème étage Manar 3 Tunis 2092, l'enveloppe extérieure ne doit contenir aucune indication concernant le participant et doit porter la mention : «à ne pas ouvrir appel d'offre SHT Douja», le Dernier délai pour la remise des offres est le lundi 12 juillet 2021.

2021401617VEPA2

Mise en faillite

Société HIA

MF : 0965502/G

Suivant la décision du tribunal de première instance de Béja statuant en chambre de conseil du 25-5-2021, relative à l'affaire n°45 concernant la société HIA enregistrée au registre national 0965502 / G.

Il a été décidé ce qui suit :

Confirmation de l'état de cessation de paiement de la société HIA et ce à partir du 15 septembre 2020.

La nomination du juge Mr Anis Khalifa en tant que juge commissaire.

La nomination de Mr Naim Kaabi en tant que syndic de faillite élisant domicile à l'appart A3-1 immeuble Fill 2 résidence les Fatimides 2045 l'Aouina Tunis.

Pour plus d'information merci de contacter le 70 726 395.

2021401625VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement

Société anonyme

Au capital social de 1.000.000 D

Siège social : 3, Rue d'Hollande - 1000 - Tunis

Identifiant Unique : 0751191 B

Les actionnaires de la Compagnie Internationale Arabe de Tunisie «CIAR» sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le vendredi 16 juillet 2021 à 10 heures au siège social de la BIAT, sis à Tunis, 70-72, avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31/12/2020.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice.

3. Approbation des conventions règlementées signalées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2020.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2020.

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2020.

7. Fixation du montant des jetons de présence.

2021T00640SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement

Société anonyme

Au capital social de 1.000.000 D

Siège social : 3, Rue d'Hollande - 1000 - Tunis

Identifiant Unique : 0751191 B

Les actionnaires de la Compagnie Internationale Arabe de Tunisie «CIAR» sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire, qui aura lieu le vendredi 16 juillet 2021 à 11 heures au siège social de la BIAT, sis à Tunis, 70-72, avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modifications corrélatives des statuts de la société, et conformément aux dispositions de la loi 47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

2021T00641SANB3

Convocation

Société INTERCOLOR

Société anonyme

Au capital de 1.134.700 Dinars

Divisé en 113.470 Actions nominatives de 10 Dinars chacune

Siège social : Zone Industrielle de Bou Argoub (Gouvernorat de Nabeul)

M.F : 0020515 K

Les actionnaires de la Société INTERCOLOR sont convoqués au bureau de la Société, 8, Rue de la Gare Zone Industrielle de MEGRINE le 26 Juillet 2021 à neuf heures, en assemblée générale ordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale.

2) Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2020.

3) Rapports du Commissaire aux comptes sur le dit exercice 2020.

4) Rapport du Conseil d'administration sur les états financiers consolidés de l'exercice 2020.

5) Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2020.

6) Approbation de ces rapports et quitus au Conseil d'administration.

7) Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

8) Affectation du résultat de l'exercice 2020.

9) Renouvellement du mandat de trois administrateurs.

10) Fixation du montant des jetons de présence.

11) Questions diverses.

2021R01726SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire

AGRI BUSINESS COMPANY

Société anonyme

Au capital de 10 000 000 dinars

Siège social : Zone industrielle Ezzahra impasse Amman 2034 Ben Arous

Identifiant unique : 0633423P

CNSS : N°22573112

Le conseil d'administration tenu le 14/6/2021, convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le 23/7/2021 à 9 heures au siège social de la société avec comme points à l'ordre du jour :

Pour l'AGO :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2020

- lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020

- Examen et approbation s'il y a lieu des Etats Financiers de l'exercice clos le 31-12-2020

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020

- Affectation des résultats

- Pouvoirs aux fins de publicité et d'enregistrement.

Pour l'AGE :

- Rectification du mode d'administration de la société conformément à ses statuts

- La mise à jour des statuts

- Pouvoirs aux fins de publicité et d'enregistrement.

2021R01733SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES -SA- «STIAL»

Société anonyme

Au capital de 27 625 000 dinars

Siège social : Km 1 Route Menzel Bouzelfa - Soliman

I.U : 009546W

Les actionnaires de la STIAL - SA, sont informés que suite à la réunion du Conseil d'Administration du 7 avril 2021, il a été décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire, pour le vendredi 16 juillet 2021 à 10 Heures, à l'immeuble JOUMANA, Zone d'Activité Kheïreddine, la Goulette (Lac III) Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation de l'ordre du jour;

2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour la gestion 2020.

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

5. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Affectation des résultats

7. Quitus aux administrateurs.

8. Pouvoirs pour dépôt et publication.

2021R01763SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE TUNISIENNE D'ACCONAGE ET DE MANUTENTION STAM

Société anonyme

Au capital de 54.500.000 Dinars

Siège social : Avenue de la République - N°19 - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0006110G

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention - STAM, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 27 juillet 2021 à partir de 10H30 à l'hôtel NOVOTEL -1002 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2019;

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes de l'exercice 2019;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2019;

5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019;

6. Fixation des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019;

7. Fixation des jetons de présence des membres du Comité Permanente d'Audit au titre de l'exercice 2019;

8. Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2020-2021-2022;

9. Pouvoirs en vue des formalités.

2021R01776SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE RESIDENCE DJERBA AZUR

SA au capital de : 1.550.580 Dinars

Siège social : Sidi Mehrez Houmt Souk - Djerba

Identifiant Unique RNE : 769212D

Messieurs les actionnaires de la Société Résidence Djerba Azur sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le 25 Juin 2021, à partir de 9:30 Heures au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I- Assemblée générale ordinaire à partir de 9:30 H :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2020 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2020;

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2020 ;

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2020 ;

- Affectation des résultats pour l'exercice 2020 ;

- Questions diverses.

II- Assemblée générale extraordinaire à l'issue de l'AGO :

- Augmentation du capital social;

- Modification des statuts et mise à jour conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales;

- Questions diverses.

2021R01806SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 6 juillet 2021

Société Jumbo Tours Tunisie

Rue Habib Thameur Houmet Souk Djerba

Société anonyme

Au capital de 105.000 Dinars

Identifiant Unique : 0769309 M

Vu que le quorum n'est pas atteint lors de la 1ère Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire tenue le 15 juin 2021, les actionnaires de la société Jumbo Tours Tunisie, sont convoqués en seconde Convocation en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire, qui seront tenues le 06 Juillet 2021 à 12h, au siège social de la société sise à la Rue Habib Thameur, 4180 H.Souk Djerba - Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ L'assemblée générale ordinaire :

- Lecture, examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 octobre 2020 et affectation des résultats.

- Renouvellement du mandat du commissaire au compte

- Autorisation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2/ L'assemblée générale extraordinaire :

Mise à jour des statuts de la société en exécution des dispositions de l'article 47 de la loi n°2018-52 du 29 octobre 2018 relatives au Registre National des Entreprises et de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

2021R01812SANB3

Convocation

"HOLIDAY SERVICE"

Société anonyme

Au capital de 2.839.890,000 Dinars

Siège social : Boulevard 14 Janvier 2011 - 4000 Sousse

MF : 44612N/A/M/000

RC : B120151997

Suite au procès-verbal du conseil d'administration le jeudi 10 juin 2021, tous les actionnaires de la société Holiday Service sont convoqués le jeudi 22 juillet 2021 à 10h du matin au siège de la société Boulevard 14 Janvier 2011 Sousse pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de conseil d'administration du 10/6/2021.

- Renouvellement des membres du conseil d'administration

- Approbation des procès-verbaux des années précédentes et les enregistrées à la RNE. (Registre national des entreprises)

- Questions diverses.

2021S00706SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société Tunisienne de Distribution «SOTUDIS»

S.A au capital social de : 25.600.000 Dinars

RNE : 856180 B

Siège social : Parc Industriel de Ben Arous - GP1 - Km5 - 2013 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société SOTUDIS sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 10 Juillet 2021 à 10h au siège social de la société sis Parc Industriel de Ben Arous - GP1 - Km5 -2013 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'activité de la société et sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020.

2. Approbation du rapport du conseil d'administration et des dits états financiers.

3. Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6. Rémunérations des membres du Conseil d'Administration.

7. Renouvellement du mandat d'Administrateurs.

8. Entérinement de la cooptation d'administrateurs.

9. Démission d'un administrateur.

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

11. Pouvoirs pour formalités.

2021S00724SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Lundi 19/7/2021

Société Hôtel Medi Golf

Société anonyme

Au capital de 6424 000 dinars

Siège social : Hammamet Sud

RC : B138431998

MF : 538954D/AM/00

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtel Medi Golf sont priés

d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 19-7-2021 à 14h au siège de la société sis à Dkhila Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/12/2020.

2. Lecture des rapports de commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2020.

3. Approbation des états financiers clos au 31/12/2020.

4. Affectation de résultat.

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6. Renouvellement de mandat d'administrateurs

7. Examen de déroulement de la phase de redressement judicaire.

8. Quitus aux administrateurs.

9. Fixation des jetons de présence

10. Pouvoirs.

2021S00728SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire lundi 19/7/2021

Société INSTA TRAVEL SERVICES

Société anonyme

Au capital de 100 000 Dinars

Siège social : Dkhila 5004 - Monastir

R.C : B1561082018

M.F : 1557961RAM000

Messieurs les actionnaires de la Société Insta Travel Services sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue à l'hôtel Houda le lundi 19/7/2021 à 10h pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/12/2020.

2 Lecture des rapports de commissaire aux comptes sur l'exercice dos au 31/12/2020.

3. Approbation des états financiers clos au 31/12/2020.

4. Affectation du résultat.

5. Approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6. Renouvellement de mandat des administrateurs.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Fixation des jetons de présence.

9. Pouvoirs.

2021S00729SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES SERVICES DES HUILERIES

S.A au capital de 312 952 dinars

Matricule fiscal : 418169 S/P/M/000

N° Employeur CNSS : 242837-46

Siège social : Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1er Etage n°11 - 3013 Sfax

Le conseil d'administration de la Société des services des Huileries convoque Messieurs les actionnaires au capital de la société à une assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 26 juillet 2021 à partir de 11 heures au siège de l'Union Régionale de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat à Sfax (UTICA); 105, avenue Habib Bourguiba Sfax, et ce pour délibérer sur les questions suivantes :

- Approbation de la tenue de cette assemblée à sa date.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2020.

- Présentation du rapport du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice 2020.

- Approbation des comptes de l'exercice 2020.

- Affectation des résultats 2020.

- Approbation des conventions réglementées.

- Quitus au conseil d'administration.

- Approbation des jetons de présence.

- Questions diverses.

Cette assemblée aura lieu conformément aux articles 27 et 30 des statuts de la société.

Les documents relatifs à cette assemblée seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société et ce à partir du 01 juillet 2021.

2021X00723SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra

Le 19/07/2021

"UNITED FINANCIAL MANAGEMENT HOLDING" SA

UFM Holding SA

SA au capital de 2000.000, 000 dinars

Siège social : Route de Gremda km 2.5 Sfax

MF : 1713536B/A/M/000

Les actionnaires de la société "UFM HOLDING" sont convoqués pour l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra lundi le 19/7/2021 à 10 heures du matin au siège de la société pour statuer sur l'ordre de jour suivant :

1- Augmentation du capital social qui sera réservé à tous les actionnaires de la société relativement à leur droit de souscription préférentiel de souscription.

2- Libérer la participation en numéraire des souscripteurs relatifs à la première tranche de l'augmentation de capital soit 1000 000.000 dinars.

3- Mise à jour de l'article 6 des statuts de la société

4- Pouvoirs pour formalités

Tous les documents légaux relatifs à l'assemblée sont disponibles au siège social de la société dans le délai légal. Vous pouvez être représenté à la réunion et au vote lors de l'assemblée.

2021X00742SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TECHNO POINTE

SA au capital 700 000 DT

Siège social : 6 Rue Danton 1002 Tunis

RC : B1119971

MF : 0005347Y/A/M/000

Les actionnaires de la société anonyme TECHNO POINTE, sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire le 26 juillet 2021 à 08 :30 h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la société au cours d'exercice 2020

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2020

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2020

- Affectation des résultats de l'exercice 2020

- Questions diverses.

2021401612SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENTALES

«B.E.E»

Société anonyme

Au capital de 32 000 DT

Siège social : IMMEUBLE CTAMA, Avenue Habib Bourguiba - Béja

MF : 1024645 V/A/M/000

Identifiant unique : 1024645V

Messieurs les Actionnaires du BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENTALES« BEE» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19/7/2021 à 10 heures du matin au siège de la société «BEE» à l'immeuble CTAMA 5ème étage 9000 Béja, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers arrêtés 31/12/2019 et 31/12/2020

- Examen des rapports du conseil d'administration des exercices arrêtés 31/12/2019 et 31/12/2020

- Convocation et fixation de l'ordre du jour de l'AGO sur les exercices 2019 et 2020

- Examen de la situation actuelle de la société

- Prise de décision concernant la situation financière de la société, institution d'un dossier auprès du tribunal dans le cadre des entreprises en difficultés

- Questions diverses.

Une copie a été déposée au centre National des Entreprises le 10/6/2021 sous n°2021438179.

2021401626SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 15 juillet 2021

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications

«SO.T.E.TEL»

Société anonyme

Au capital de 23.184.000 DT

Sise rue des Entrepreneurs Z.I-Charguia 2 - Aéroport Tunis

MF : 0013889X

Au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19, la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications «SO.T.E.TEL» informe ses actionnaires que l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020 aura lieu à distance le jeudi 15 juillet 2021 à 12H, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2020;

5. Quitus aux Administrateurs ;

6. Jetons de présences;

7. Nomination des Administrateurs;

8. Pouvoirs.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal conformément aux dispositions de l'article 280 du code des sociétés commerciales.

2021401643SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

BORGES ORGANIC OLIVE OIL COMPANY

Société anonyme

Au capital de : 1.000.000 Dinars

Siège social : Colisée Soula, Escalier C, 4ème étage, 2092, El Manar II, Tunis

Identifiant Unique : 0587554N/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société dénommée BORGES ORGANIC OLIVE OIL COMPANY sont convoqués pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 23 Juillet 2021 à 10 heures au siège de la société sis au Colisée Soula, Escalier C, 4ème étage, 2092, El Manar II, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de l'ordre du jour des modes et délais de convocation de la présente Assemblée,

- Augmentation du capital social en numéraire,

- Modification de l'article 6 des statuts,

- Pouvoirs pour formalités.

2021401657SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire du 13/7/2021

Société TIME ESP

Société anonyme

MF : 793379SAM000

RC : B125482002 Tunis

CNSS : 0034016886

Le conseil d'administration du 17 Juin 2021 a décidé la convocation de l'assemblée générale extraordinaire pour la date du 13 juillet 2021, à 15 heures pour l'approbation de cession des terrains et des bâtiments du campus ESP TIME université à un prix de dix-huit million de dinars (18000.000,000 DT) dans le but de financier le programme de sauvetage tel qu'arrêté de commun accord avec l'administrateur judiciaire.

2021401660SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SANOFI AVENTIS PHARMA TUNISIE

Société anonyme

Siège social : 34, Avenue de Paris - Mégrine - Ben Arous

Identifiant unique : 719175P

Les actionnaires de la société Sanofi Aventis Pharma Tunisie sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 15 juillet 2021 à douze heures trente minutes (12h30) au siège de la société situé au 34, Avenue de Paris - Mégrine - Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation.

2. Approbation de la cession des équipements et matériels.

3. Approbation de la cession des autorisations de mise sur le marché.

4. Approbation de la cession de stocks à Winthrop Pharma Tunisie.

5. Approbation de la cession de contrats à Winthrop Pharma Tunisie.

6. Pouvoirs pour formalités.

2021401663SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

WINTHROP PHARMA TUNISIE

Société anonyme

Siège social : 34, Avenue de Paris - Mégrine - Ben Arous

Identifiant unique : 0296179R

Les Actionnaires de la société Winthrop Pharma Tunisie sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 15 juillet 2021 à quatorze heures (14h) au siège de la société situé au 34, Avenue de Paris-Mégrine-Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation.

2. Approbation de la cession des équipements et matériels à Sanofi Aventis Pharma Tunisie.

3. Approbation de la cession des autorisations de mise sur le marché à Sanofi Aventis Pharma Tunisie.

4. Approbation de la cession de stocks à Sanofi Aventis Pharma Tunisie.

5. Approbation de la cession de contrats à Sanofi Aventis Pharma Tunisie

6. Pouvoirs pour formalités.

2021401664SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOPNET

SA au capital de 2.000.000 DT

Siège social : 05, avenue Habib Bourguiba, Immeuble Ghenima Center - 4000 Sousse

RC : N°B124942001

MF 760743N/A/M/000

Le conseil d'Administration de la société TOPNET à l'honneur d'inviter les actionnaires de la société à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 13 juillet 2021 à 8 heures et demi du matin aux locaux administratifs de la société, sis au Centre Urbain Nord, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport d'Activité de la société TOPNET au titre de l'exercice 2020.

2) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des Etats Financiers de la société TOPNET au titre de l'exercice 2020.

3) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020 et approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés Commerciales.

4) Affectation du résultat de TOPNET de l'exercice 2020.

5) Lecture et approbation du rapport d'Activité du Groupe TOPNET au titre de l'exercice 2020 ;

6) Lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des Etats Financiers consolidés du Groupe TOPNET au titre de l'exercice 2020.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Jetons de présence aux Administrateurs.

9) Nomination d'un commissaire aux comptes.

10) Questions diverses.

2021401673SANB3

SOCIETE DE MAINTENANCE D'INSTALLATIONS PETROLIERES

«SMIP» SA

Au capital de 4.400.000 TND

Siège social : Immeuble AL BADR Rue du Lac Mâlaren

Les Berges du Lac - 1053 Tunis

RNE : 0509047 N

CNSS : 0014161895

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DE MAINTENANCE D'INSTALLATIONS PETROLIERES «SMIP» SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 15 Juillet 2021 à onze heures, à l'immeuble Al Badr Rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation éventuelle du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale sur l'activité de la société durant l'exercice 2020,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020,

3. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des comptes arrêtés au 31/12/2020,

4. Affectation des résultats de l'exercice 2020,

5. Approbation s'il y a lieu, des conventions régies par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales,

6. Quitus aux Administrateurs,

7. Distribution de jetons de présence,

8. Pouvoirs pour formalités.

2021401687SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Société AMI COMMERCIALE

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 dinars

Siège social : 8 rue des Métaux, Av de l'UMA, route de Soukra km 8.5 Ariana

Matricule fiscal : 505274F/A/M/000

Les actionnaires de la société AMI COMMERCIALE sont convoqués en assemblée générale annuelle, au siège social le jeudi 15 juillet 2021 à neuf heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de la tenue de l'assemblée après les délais légaux ;

2) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020 ;

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes ;

4) Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020 ;

5) Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2020 ;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

7) Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 (nouveau) et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

8) Quitus avec membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général ;

9) Jetons de présences allouées aux membres du conseil d'administration ;

10) Renouvellement du mandat des administrateurs ;

11) Désignation d'un commissaire aux comptes ;

12) Questions diverses ;

13) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la société le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020, rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

2021401694SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LE MATERIEL ALIMENTAIRE

«MASA»

SARL

22, Rue Kalaat Ayoub

2058 Riadh El Andalous - Ariana

MF : 066 21 BAM 000

Messieurs les associés de la SARL, le matériel alimentaire «MASA» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le samedi 17 juillet 2021 à 11 Heures au siège de la société et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports d'activité 2017-2018-2019-2020,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2017-2018-2019-2020,

- Approbation des états financiers 2017-2018-2019-2020,

- Affectation des résultats 2017-2018-2019-2020,

- Nomination commissaire aux comptes

- Quitus au gérant.

2021401513SRLB3

Autres sociétés

Convocation pour l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de base de Services Agricoles «HAYET» Beni Khiar

Matricule Fiscal : N°1597067/Q/P/N/000

Le conseil d'administration convoque tous les adhérents de la Société mutuelle à l'assemblée générale ordinaire le jeudi 15 juillet 2021 à 10 h au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport sur la gestion 2020

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes 2020

3) Discutions des rapports et les approuver ou désapprouver

4) Donner ou refuser le quitus aux administrateurs

5) Mise à jour de la liste des adhérents

6) Admission des adhérents

7) Affectation des excédents annuels

8) Approuver ou désapprouver le projet du règlement intérieur

9) Election du 1/3 des membres du conseil d'administration.

NB :

- Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

- Toute personne souhaitant poser sa candidature au conseil d'administration doit présenter sa demande à cet effet au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception à la direction de la société au moins 10 jours avant la date de l'assemblée.

2021R01791SODB3

Avis

Le comité constitutif de la Société Mutuelle de services Agricoles ITTIHAD OULED JABALLAH informe tous ses adhérents que la date de la deuxième assemblée générale constitutive est fixée pour le Mercredi 7/7/2021 à dix heures à Ouled Jaballah Mellouleche Mahdia.

L'ordre du jour comprend

Approbation du statut de la société Mutuelle

Election des membres du conseil d'Administration.

Désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2021, 2022, 2023.

2021S00719SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

"DOMAINE NEFERIS S.A"

2, Rue Yasmina - El Menzah 1

M.F : 736406 H.A.M.000

R.C : B11291 2003

Messieurs les actionnaires de la société de Mise en Valeur et de Développement Agricole "Domaine Neferis" sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 15 Juillet 2021 à 10 H au Cabinet Ramzi Hammami, sis au 3, Rue Ibn Charaf - 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 ;

2. Examen et approbation, s'il y a lieu des actes de gestion du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2019 ;

3. Affectation des résultats de l'exercice

4. Examen et approbation des opérations de l'article 23 des statuts et de l'article 200 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu;

5. Quitus aux administrateurs ;

6. Fixation de jetons de présence ;

7. Examen de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration;

9. Questions diverses.

2021401670SODB3

Convocation de la réunion du conseil d'administration

SOCIETE DE MISE EN VALEUR & DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

"DOMAINE NEFERIS S.A"

2, Rue Yasmina - El Menzah 1

MF : 736406 H.A.M.000

R.C : B112912003

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil d'administration de votre société qui aura lieu le 15 Juillet 2021 à 12 heures au siège au Cabinet Ramzi Hammami, sis au 3, Rue Ibn Charaf - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Désignation d'un Président Directeur Général ;

2- Désignation d'un Directeur Général Adjoint;

3- Attribution de pouvoirs.

2021401671SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Je soussigné Tawfik Ben Fraj Trabelssi titulaire de la carte d'identité nationale n°02247847 déclare par la présente perte du titre de propriété n°07/74479 en date du 11/11/2014 sujet du titre foncier n°58663 Bizerte sous certificat de perte délivrée par le Chef du Centre de Sécurité Nationale du Ain Mariem n°140 le 3/6/2021.

2021T00617DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Je soussignée Rahma Bent Hssin Zaiter titulaire de la carte d'identité nationale n°01402532 déclare par la présente perte du titre de propriété n°07/96784 sujet du titre foncier n°66605 Bizerte sous certificat de perte délivré par le Chef du Centre de Sécurité Nationale du Manzel Jmil n° 252 le 7/6/2021.

2021T00618DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Je soussignée Alya Bent Mohamed Chebi titulaire de la carte d'identité nationale n°02292187 déclare par la présente perte du titre de propriété n°07/74480 en date du 11/11/2014 sujet du titre foncier n°58663 Bizerte sous certificat de perte délivré par le Chef du Centre de Sécurité Nationale du Ain Mariem n°141 le 3/6/2021.

2021T00619DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Ameur Ben Mongi Marzouki titulaire de la CIN n°02990907 pour le compte de son père le feu Mongi Ben Ameur Ben Mohamed Marzouki, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/17654 du 23/7/2007 objet du titre foncier n°102191 Sousse sis à délégation Sousse Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée par le Poste de police Sousse la Médina sous n°808 le 14/6/2021.

2021S00681DIVD2

Avis

Mrs Khaled Ben Mohamed Moncef Ben Mahmoud Kammoun CIN 08422607 agissant en son nom et en nom de sa mère Wided Bent Habib Kharrat veuve Mohamed Moncef Kammoun CIN 01123119 et ces

frères Mounir CIN 05298289 et Dorra CIN 05320099 que le titre de propriété de leur père défunt Mohamed Moncef Ben Mahmoud Kammoun de la totalité d'une parcelle de terre de superficie de 31575 m2 située à Sfax Route el kathelet Km 8 issue par l'acte de partage daté du 23 kaada et du 11 septembre 1402/1982 enregistré le 10 novembre 1982 n°008 par devant deux notaires Mohamed Hentati et Zouhair Kallel est perdu et pour cette raison il veut extraire une autre copie originale les oppositions se présentent chez le notaire Mohamed Ben Mohamed Abid situé à Sfax Rahbet Remed impasse n°12 3001 Sfax Médina au cour de 30 jours de cette publication.

2021X00685DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Il est porté à la connaissance du public que M Abid Hinda a perdu son titre de propriété d'un terrain de superficie de 3261.60m² sise à la route Menzel Chekeur km 9 Sfax acte notarié date du 29/3/2003 dressé par les notaires Hachicha Chahir et Bouaziz Moncef et elle veut faire une copie tenant lieu et place de l'originale par l'intermédiaire des deux notaires indiqués et chaque opposant doit se manifester dans un délai de 30 jours à leurs bureau sis à la rue des notaires Sfax.

2021X00686DIVD2

Avis

Héritiers : Ghenenia Ali B Mohamed B Habib, ses fils Najia/ Ammar /Habib et Habib déclarent qu'ils ont perdu leur titre de propriété du terrain dont la superficie est de 176 m² composé d'une maison situé à la route de Téniour km 5 Sfax limitée au sud par Zenka, est Belguith, nord Dammak provenant de Ali Ghenenia par acte d'achat du 3/4/1966 par les deux notariés Mziou Mahmoud et Habaieb Brahim.

Ils souhaitent extraire un autre qui remplace le premier.

Et celui qui a une contestation peut s'opposer par une opposition écrite chez le Notaire Mziou Lotfi Sfax dans un délai qui ne dépasse pas 30. Tél : 24 234 308.

2021X00693DIVD2

Perte d'un titre

Noureddine Ben Mohamed Akkari, né le 9/02/1960, titulaire de C.I.N n°00766465 délivrée le 12/01/1999 à Tunis, commerçant, demeurant à Boumhal Bassatine Ben Arous, annonce qu'il a perdu le titre de propriété n°11939/08 relatif au titre foncier n°22901 Médenine.

2021X00696DIVD2

Avis

Mniguir Abdelfatteh annonce qu'il possède un terrain à Sfax Agereb effectué par l'acte d'achat qui était fait le 10/2/2006 il a perdu le titre de propriété et il désire extraire une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT.

2021X00697DIVD2

Avis

Jlassi Hsan annonce qu'il possède une maison à Sfax route Gremda km1 effectué par l'acte d'achat qui était fait le 6/10/2001 il a perdu le titre de propriété et il désire extraire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2021X00698DIVD2

Avis

Htiouch Hamadi annonce qu'il possède un terrain à 558 m² à Sfax route Kaied Mhamed km5 effectué par l'acte d'achat qui était fait le 16/7/1995 il a perdu le titre de propriété et il désire extraire une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT.

2021X00699DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Abdelkader Ghaith déclare qu'il a perdu son titre de propriété d'une terre située à Bellana El Amra Sfax daté le 31/3/2018 et qu'il prétend extraire un nouveau titre qui remplace le premier à la preuve de son propriété. Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire Adel Gmati Rue Farhat Hached Djebeniana Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2021X00701DIVD2

Avis

Les héritiers de Mokhtar Ellouz déclarent avoir perdu le titre de propriété d'une parcelle de terre de 3.25 hectares située route Kairouene km 50 et ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2021X00710DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Les héritiers de Monsieur Najib Ben Ali Boujelben annoncent que leur titre de propriété d'un terrain de surface 1830 m² sise à la route Teniour Km11 Ain Jmal Sfax est perdu et ils désirent se faire établir une deuxième copie originale.

Toute personne ayant une opposition doit le faire auprès du notaire Malek Medhioub à Sfax 15 Place 5 décembre 3001 dans un délai maximum de trente jours.

2021X00711DIVD2

Avis

Madame Sahla Kammoun déclare par la présente qu'elle a perdu l'acte de propriété d'une parcelle de 706 m² sise à la route l'Afrane km 6 Sfax objet de donation du 30/4/2014 acte notarié de Yacine Rebai et Neji Baklouti d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2021X00713DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Ali Ben Hédi Ben Ali Arfa annonce qu'il possède un terrain de superficie de 601.50 m² sis à la route Sidi Mansour km5 Sfax, limité au sud par Zbeida Triki et à l'est une rue au nord une rue et à l'ouest héritiers Mezghani.

Il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2021X00715DIVD2

Perte de titre de propriété

Les Héritiers de Habiba Bent Ali Guebsi déclarent avoir perdu leur titre de propriété d'une ancienne maison située à la route Gremda km 5 Bouzaine Sfax et ils veulent en extraire un autre au lieu du titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée auprès du notaire Chtourou Mourad situé à la rue des notaires Rahbet Rmed n°12 Sfax après un délai de 30 jours.

MF : 4Z1167Q/A/P/000

2021X00718DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Ben Ali Attia porte à la connaissance du public la perte de son titre de propriété d'un terrain d'une superficie «876 m²» sur le quel est édifié une construction sis à la route de Sidi Mansour km 12 Sfax, par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du maître notaire Bannani Hassen sis à la médina arabe 102 rue Sidi Belhassen Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2021X00722DIVD2

Avis

Souad Bent Hassan Benattiya annonce qu'elle possède un terrain bâti de 150.04 m² limité du sud par Mostfa Kamel Chaaben du nord par Salwa Chaaban de l'est par Chaaban et une entrée et l'ouest par Zouari et Zayeni sis à Sfax route de Mharza son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Houda Ksibi rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours.

2021X00725DIVD2

Avis

En vertu de la demande de mise à jour n°6529 présentée par Najoua Ben Gara représenté par Maître Nizar Djelassi au greffier du tribunal Immobilier de Bizerte ayant pour objet l'inscription d'une vente au titre foncier n°20680 Bizerte émise par les héritiers Habiba Ezine qui sont ses enfants du mari décédé, Mohamed El Imem : Mohamed, Hassan, Mostfa, Mamiya et Fatma, au profit de Mostfa Ben Mohamed Ben Gara.

De ce fait et devant l'incapacité de fournir l'acte de vente objet du titre foncier n°20680 Bizerte. De ce fait et en se référant à l'article 17 de la loi n°34 de l'année 2001 en date du 10/4/2001 ayant pour objet la mise à jour des titres fonciers et les faire dégager de la situation appelée «titre gelé». Etant constaté qu'à partir de la publication de cet avis et à l'expiration d'un délai de deux mois, toute personne ayant intérêt pourrait déposer son opposition.

Cette annonce a été publiée dans les journaux "Al chourouk" et "le Quotidien", du 11, 12 et 13 juin 2021.

2021401616DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Publication ref. : 2020T01218FCCC

JORT N° : 92 Datée du 15-12-2020

Adresse : Ezzahra Ben Arous au lieu de Ben Arous.

2021401563RECZ9

SOCIETE TUNISIENNE DE SIDERURGIE

BILAN

EXERCICE COMPTABLE ARRETE AU 31/12/2019

UNITE (DT)

	2 019	2 018
Actifs		
Actifs non courants		
Actifs immobilieés		
Immobilisations incorporelles	332 297	258 236
Moins: amortissements	-252 382	-241 116
Total Immobilisations incorporelles	**79 915**	**17 121**
Immobilisations corporelles	260 850 955	257 124 100
Moins: amortissements	-244 540 982	-239 686 183
Total Immobilisations corporelles	**16 309 973**	**17 437 917**
Immobilisations financieres	4 756 355	4 593 350
Moins: Provisions	-1 209 175	-1 209 175
Total Immobilisations financieres	**3 547 180**	**3 384 175**
Total Actifs immobilieés	**19 937 069**	**20 839 213**
Total Actifs non courants	**19 937 069**	**20 839 213**
Actifs courants		
Stocks	100 634 147	135 828 167
Moins: Provisions	-12 245 591	-12 319 685
Total Stocks	**88 388 556**	**123 508 482**
Clients et comptes rattachés	85 644 407	69 248 582
Moins: Provisions	-15 382 958	-15 068 138
Total Clients et comptes rattachés	**70 261 449**	**54 180 444**
Autres actifs courants	27 450 520	31 075 737
Moins: Provisions	-4 245 046	-4 245 907
Total Autres actifs courants	**23 205 474**	**26 829 830**
Liquidites et equivalents de liquidite	**19 506 391**	**16 734 548**
Total Actifs courants	**201 361 871**	**221 253 304**
Total des Actifs	**221 298 940**	**242 092 517**

SOCIETE TUNISIENNE DE SIDERURGIE

BILAN

EXERCICE COMPTABLE ARRETE AU 31/12/2019

UNITE (DT)

	2 019	2 018
Capitaux propres		
Capitaux Social	53 339 520	53 339 520
Réserves	7 957 054	7 957 054
Autres Capitaux propres	4 563 154	4 563 154
Modifications comptables	-1 735 174	572 231
Resultats reportes	-301 071 617	-268 572 765
Total Capitaux propres avant résultat de l'exercice	**-236 947 062**	**-202 140 806**
Résulat net de l'exercice	-25 378 939	-33 071 083
Total Capitaux propre avant affectation	**-262 326 001**	**-235 211 889**
Passifs		
Passifs non courants		
Emprunts	8 201 129	14 233 262
Autres passifs financiers	0	1 799 100
Provisions	1 972 275	
Total Passifs non courants	**10 173 404**	**16 032 362**
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	165 569 724	153 601 379
Autres passifs courants	72 132 157	62 411 252
Concours bancaires et autres passifs financiers	235 749 656	245 259 413
Total Passifs courants	**473 451 538**	**461 272 044**
Total Passifs	**483 624 942**	**477 304 406**
Total des capitaux propres et des passifs	**221 298 940**	**242 092 517**

SOCIETE TUNISIENNE DE SIDERURGIE

ETAT DE RESULTAT

EXERCICE COMPTABLE ARRETE AU 31/12/2019

UNITE (DT)

	2 019	2 018
Produits d'exploitation		
Revenus	208 653 617	146 001 170
Autres produits d'exploitations	1 151 823	1 639 165
Total Produits d'exploitation	**209 805 440**	**147 640 335**
Charges d'exploitation		
Variation des stocks des produits finis	32 275 955	-19 313 866
Achats d'approvisionnemets consommés	99 152 304	121 613 751
Achat de marchandises consommées	0	0
Charges de personnel	41 309 292	36 754 753
Dotation aux amortissements et provisions	5 300 674	5 057 779
Reprise sur provisions	-74 954	-175 247
Autres charges d'exploitation	33 497 696	6 941 268
Total Charges d'exploitation	**211 460 967**	**150 878 437**
Résultat d'exploitation	**-1 655 528**	**-3 238 103**
Charges financières nettes	25 411 938	31 660 040
Produits des placements	4 482	83 585
Autres gains ordinaires	1 978 700	1 971 785
Résultat des activités ordinaires avant impôt	**-25 084 283**	**-32 842 772**
Impôts sur les bénéfices	294 656	228 311
Résultat des activités ordinaires après impôt	**-25 378 939**	**-33 071 083**
Résultat net de l'exercice	**-25 378 939**	**-33 071 083**
Effets modifications comptables (net impôt)	-1 735 174	572 231
Résultat après modifications comptables	**-27 114 113**	**-32 498 852**

SOCIETE TUNISIENNE DE SIDERURGIE

ETAT DE FLUX DE TRESOREIE

EXERCICE COMPTABLE ARRETE AU 31/12/2019

UNITE (DT)

	2019	2018
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Encaissements reçus de clients	213 193 148	142 138 617
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-169 714 195	-140 555 505
Interets payés	-16 911 841	-9 541 950
Total Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**26 567 112**	**-7 958 838**
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incoroporelles	-3 847 152	-913 772
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et inc	**120 297**	
Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	**0**	**0**
Total Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	**-3 726 855**	**-913 772**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Dividendes et autre distributions	9 520	94 185
Encaissements provenat d'emprunts	31 829 653	67 659 392
Remboursemnt d'emprunts	-64 165 788	-66 841 897
Total Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**-32 345 655**	**911 680**
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équiv de	**-32 564**	**0**
variation de la trésorerie	**-9 537 962**	**-7 960 930**
Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde d'ouverture	**-16 841 048**	**-8 880 118**
Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde de fermeture	**-26 379 010**	**-16 841 048**

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN 0330.9258

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.

2021R01772BCFA5

SOCIETE TUNISIENNE DE SIDERURGIE
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
EXERCICE COMPTABLE ARRETE AU 31/12/2019

UNITE (DT)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2019	2018
Ventes de marchandises	0	Coût d'achat des marchandises vendues	0	• Marge commerciale	0	0
Revenus et autres produits d'exploitation	208 776 857	.		.		
Production stockée	-32 275 955	ou (Déstockage de production)	0	.		
Production immobilisée	0	.		.		
Total	178 500 902	Total	0	• Production	178 500 902	165 493 206
• Production	178 500 902	Achat consommés	99 152 305	• Marge sur coût matières	77 348 597	43 879 455
• Marge commerciale	0	.		.		
• Marge sur coût matière	77 348 597	Autres charges exterieurs	6 241 397	.		
• Subvention d'exploitation (*)	171 068	.		.		
Total	77 519 665	Total	6 241 397	• Valeur Ajoutée brute	71 278 269	38 221 208
.		Impôts et taxes	27 256 299	.		
.		Charges de personnel	41 309 293	.		
• Valeur Ajoutée Brute	71 278 269	Total	68 565 592	• Excédent brut(ou insuffisance)d'exploi	2 712 677	352 137
• Excédent brut d'exploitation	2 712 677	ou Insuffisance brute d'exploitation	0	.		
Autres produits ordinaires	2 783 680	Autres charges ordinaires	0	.		
Produits financiers	1 906 518	Charges financières	27 313 974	.		
Transfert et reprise de charges	127 489	Dotations aux amortissements et provisi	5 300 675	.		
.		Impôt sur le résultat ordinaire	294 656	.		
Total	7 530 364	Total	32 909 305	Résultat des activités ord	-25 378 939	-33 071 083
Résultat positif des activités ordinaires	0	Résultat négatif des activités ordinaires	25 378 939	.		
effet négatif des modifications comptable	1 735 174					
		Total	27 114 113	résultat des activités ord ap mod compt	-27 114 113	-32 498 852
				.		